

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

MEMOIRE PRESENTE A

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE ES ARTS (THEOLOGIE)

PAR

MARTHE LAMOTHE

LA DIMENSION PROPHETIQUE

DES CONSTITUTIONS ET DES STATUTS DES SOEURS

DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

NOVEMBRE 1984

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES SIGLES	iv
REMERCIEMENTS	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE PREMIER: L'ASPECT PROPHETIQUE DE LA VIE RELIGIEUSE SELON VATICAN II.....	6
Introduction.....	6
1.1 Le vocabulaire prophétique.....	7
1.1.1 Etre signe.....	8
1.1.2 Manifester - faire voir - montrer.....	11
1.1.3 Attester - témoigner.....	12
1.1.4 Annoncer - proclamer.....	16
1.1.5 Imiter (le Christ) - suivre (le Christ) - représenter (le Christ).....	19
1.2 Le contenu prophétique.....	22
1.2.1 Signe du Royaume.....	22
1.2.2 Signe de l'Incarnation.....	30
1.2.3 Signe de la puissance de Dieu.....	38
Conclusion.....	43
CHAPITRE DEUXIEME: LE PROPHETISME DANS LES CONSTITUTIONS ET LES STATUTS DES S.A.S.V.....	45
Introduction.....	45
2.1 Le vocabulaire prophétique.....	46
2.1.1 Etre signe.....	47
2.1.2 Manifester - faire voir - montrer.....	48
2.1.3 Attester - témoigner.....	51
2.1.4 Annoncer - proclamer.....	54
2.1.5 Imiter (le Christ) - suivre (le Christ) - représenter (le Christ).....	55
2.1.6 Révéler.....	58

2.2 Le contenu prophétique.....	60
2.2.1 Signe du Royaume.....	60
2.2.2 Signe de l'Incarnation.....	67
2.2.3 Signe de la puissance de Dieu.....	74
Conclusion.....	79
CHAPITRE TROISIÈME: LA DIMENSION PROPHÉTIQUE ET LES THÈMES CONNEXES.....	82
Introduction.....	82
3.1 La Trinité.....	83
3.2 Le mystère pascal.....	87
3.3 L'Eglise.....	93
3.4 Marie.....	98
3.5 Le prophétisme, un thème englobant?.....	103
CONCLUSION.....	108
ANNEXE.....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	115
Sources.....	115
Volumes.....	116
Articles.....	117

TABLE DES SIGLES

- A.G. Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise Ad Gentes divinitus, Concile oecuménique Vatican II, Paris, Centurion, 1967.
- G.S. Constitution pastorale Gaudium et Spes, Concile oecuménique Vatican II, Paris, Centurion, 1967.
- L.G. Constitution dogmatique Lumen Gentium, Concile oecuménique Vatican II, Paris, Centurion, 1967.
- P.C. Décret Perfectae Caritatis, Concile oecuménique Vatican II, Paris, Centurion, 1967.
- P.O. Décret Presbyterorum Ordinis, Concile oecuménique Vatican II, Paris, Centurion, 1967.
- S.A.S.V. Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge.

REMERCIEMENTS

Je veux exprimer ma profonde gratitude à monsieur Jean-Marc Dufort s.j. qui a accepté de guider ma recherche. Sa compétence, son sens critique, sa connaissance approfondie de la vie religieuse et des écrits de Vatican II m'ont permis de surmonter les difficultés inhérentes à une étude de ce genre et de mener à bonne fin ce mémoire.

INTRODUCTION

L'Eglise a pour mission de "rassembler l'humanité entière avec tout ce qu'elle comporte de bien sous le Christ chef, dans l'unité de son Esprit" (L.G. #13, a. 2). Elle est la plénitude du Christ (L.G. #7, a. 4) qui doit être manifestée et communiquée aux hommes. Vatican II affirme avec insistance que tous les fidèles, peu importe leurs charismes, leur état de vie et leurs fonctions, ont à vivre le mystère de l'Eglise, à le manifester. Tous sont responsables de la mission que le Christ a confiée à son Eglise, qui est d'être dans le monde "un signe et un instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain" (L.G. #1, a. 1). Chacun s'en acquitte, cependant, selon son état, par l'exercice des fonctions sacerdotale, prophétique et royale. De même qu'il y a dans l'Eglise un sacerdoce commun à tous les baptisés, variable dans son expression selon les personnes et les formes de vie, ainsi il existe un prophétisme commun à tous les membres du peuple de Dieu (L.G. #12, a. 1) qui rayonne le mystère de multiples façons. C'est à cette dimension prophétique que nous nous proposons de nous arrêter.

En effet, à relire les textes du Concile, nous pouvons constater que tous sont prophètes de quelque façon: la constitution dogmatique Lumen Gentium #35 parle de la participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ:

Le Christ, grand prophète, qui proclame par le témoignage de sa vie et la vertu de sa parole le royaume du Père, accomplit sa fonction prophétique jusqu'à la pleine manifestation de la gloire, non seulement par la hiérarchie qui enseigne en son nom et avec son pouvoir, mais aussi par les laïcs dont il fait pour cela également des témoins en les pourvoyant du sens de la foi et de la grâce de la parole (cf. Actes 2, 17-18; Apoc 19, 10) afin que brille dans la vie quotidienne, familiale et sociale, la force de l'Evangile.

Engagés dans le monde, ils ont une tâche et une fonction particulières; ils sont appelés à être immédiatement signe et cause efficiente du changement du monde et de la société. Ils en constituent le ferment, ils doivent les pénétrer et les transformer pour les présenter au Père.

Dans des textes précédents, il avait été question de la fonction prophétique du prêtre comme ministre de la Parole (L.G. #21; P.O. #4). Investi du sacerdoce ministériel, le prêtre représente Jésus-Christ qui est signe du Père pour les hommes. Il annonce le mystère du Christ, administre le don de la grâce et dirige le peuple de Dieu.

Les époux ont aussi leur rôle symbolique spécifique. Ils sont l'un pour l'autre signes de Dieu. Dans leurs relations, Jésus-Christ est représenté comme le don du Père envoyé aux hommes et l'Eglise, comme celle qui reçoit ce don (L.G. #41, a. 5).

Il n'est donc pas étonnant que le même Concile déclare, en parlant des religieux*, que c'est en étant "un signe de la charité parfaite" qu'ils remplissent leur rôle prophétique (L.G. #41, 44, 50).

* Note: Dans ce travail, pour une lecture plus facile, nous utilisons le terme générique masculin.

Si tous sont prophètes, la mission ou l'appel de chacun sont différents. Quelle est donc la fonction prophétique spécifique de la vie religieuse d'après Vatican II?

Après avoir rappelé que la vie religieuse se situe au coeur même de la vie de l'Eglise, Lumen Gentium, au #44, spécifie la nature et l'importance de l'état religieux dans l'Eglise. A l'article 3, la Constitution reprend, pour parler de la fonction de la vie religieuse, les mêmes expressions employées pour parler de la fonction prophétique du Christ, au #35. C'est donc à partir du numéro 44, a. 3, de Lumen Gentium, que la fonction prophétique de la vie religieuse apparaît le plus clairement dans les textes conciliaires.

A la suite de Vatican II, les congrégations religieuses ont été invitées à procéder à la révision de leurs Constitutions et de leurs Statuts, dans l'esprit du Concile. Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge ont accompli ce travail en demandant la collaboration de tous leurs membres. Après avoir mis en application un texte provisoire, de 1971 à 1981, elles ont vu leurs Constitutions et leurs Statuts "Pour un style de vie évangélique" recevoir leur approbation définitive le 7 juin 1981, en la fête de la Pentecôte. Ce nouveau texte des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. porté-t-il la dimension prophétique propre à la vie religieuse d'après les textes du Concile, et plus spécialement d'après le #44, a. 3 de Lumen Gentium?

Pour mieux cerner la dimension prophétique de ces documents et la saisir dans toute son ampleur, nous avons choisi de procéder d'abord par une étude du vocabulaire et du contenu prophétiques de la vie religieuse

tels que précisés dans Lumen Gentium #44, a. 3, en le rapprochant de quelques autres passages des documents conciliaires. Nous ferons également appel à des auteurs qui ont commenté ces textes. Les écrits sur la vie religieuse étant très nombreux, nous avons choisi de nous limiter aux ouvrages qui présentent des commentaires théologiques en rapport avec la dimension étudiée.

La confrontation du vocabulaire utilisé dans les Constitutions et les Statuts avec celui de Lumen Gentium, dégagé au premier chapitre, les rapports entre le contenu de ces mêmes Constitutions et Statuts avec le contenu prophétique du #44, a. 3 nous permettront de vérifier, dans une deuxième partie de ce travail, si les textes des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. ont intégré cette dimension et dans quelle mesure ils l'ont fait.

D'autres thèmes sont aussi très présents dans les textes des Constitutions et des Statuts. Nous consacrerons une troisième partie à l'analyse de ces thèmes pour étudier leur relation avec la dimension prophétique et préciser le caractère englobant de cette même dimension. Nous terminerons en dégageant le rôle et la place du prophétisme dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. et en montrant sa valeur et son impact dans le monde d'aujourd'hui.

Cette étude de l'aspect prophétique des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. aurait pu être faite à partir des textes bibliques concernant le prophétisme. C'était là une piste intéressante. Nous avons consciemment évité de poursuivre notre recherche sous deux angles différents. D'ailleurs, le peu de références bibliques insérées dans le

texte des Constitutions et des Statuts ne justifiait pas une recherche poussée en ce sens. Nous avons choisi de ne tenir compte de ces références que dans la mesure où elles pouvaient apporter un éclairage intéressant à l'étude de l'aspect prophétique tel que précisé par Vatican II.

CHAPITRE PREMIER

L'ASPECT PROPHETIQUE DE LA VIE RELIGIEUSE SELON VATICAN II

Introduction

Le Concile Vatican II a reconnu la vie religieuse comme un élément essentiel de la vie de l'Eglise. Il la situe au coeur du mystère de l'Eglise qui est elle-même au coeur du mystère du Christ. Sans elle, l'image de la nature de l'Eglise serait incomplète. C'est ce que la Constitution Lumen Gentium fait ressortir plus spécialement (#44), mais que l'on perçoit à travers plusieurs des constitutions et décrets du Concile.

Si l'Eglise se doit de poursuivre la mission du Christ prophète, les religieux ont donc aussi le devoir, dans l'Eglise, d'être des témoins et de manifester le mystère du Christ d'une façon qui leur est propre. Quelle est cette mission spécifique? Comment le Concile Vatican II a-t-il présenté le caractère prophétique de la vie religieuse?

Plusieurs textes conciliaires y font allusion. Cependant, il nous semble que le #44, a. 3 de Lumen Gentium est celui qui met davantage

en lumière la fonction prophétique de la vie religieuse parce qu'il reprend plusieurs expressions déjà utilisées au #35, numéro intitulé très clairement "Participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ et au témoignage". Cette concordance du vocabulaire nous permet de justifier l'utilisation, comme point de départ, du #44, a. 3 pour cerner le caractère prophétique de la vie religieuse dans Vatican II.

C'est d'abord par une étude du vocabulaire employé dans Lumen Gentium #44, a. 3 et dans d'autres écrits du Concile au sujet de la vie religieuse, que nous verrons apparaître le caractère plus spécifiquement prophétique de l'état religieux. L'étape suivante nous amènera à scruter attentivement le contenu prophétique mis en évidence par le vocabulaire utilisé et à dégager sa fonction prophétique particulière dans l'Eglise.

1.1 Le vocabulaire prophétique

Si l'Eglise, au cours de ce Concile, a redécouvert sa mission prophétique dans le monde, la vie religieuse, qui est au cœur de l'Eglise, doit, de façon toute particulière, avoir un caractère prophétique bien spécifique. C'est ce que nous tenterons de faire ressortir en nous attardant d'abord au vocabulaire utilisé pour parler de la vie religieuse*. Cette première partie apparaîtra quelque peu technique. Elle a l'avantage cependant de préciser les termes utilisés par le Concile, de les nuancer, pour en saisir toute la portée. En nous arrêtant plus spécifiquement au

* Note: La Constitution Lumen Gentium n'utilise pas ce vocabulaire en le restreignant aux religieux, mais il a un sens spécifique pour eux, et c'est ce sens que nous voulons faire ressortir.

#44 de Lumen Gentium qui a voulu cerner la nature et l'importance de l'état religieux dans l'Eglise, nous y avons relevé, au paragraphe 3, et en les soulignant, les verbes qui décrivent directement la fonction de la vie religieuse dans l'Eglise et par le fait même, dans le monde.

La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. En effet, le peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, il est en quête de la cité future. Or l'état religieux, qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres, manifeste aussi davantage aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps; il atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ; il annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux. De plus, il s'efforce d'imiter de plus près et il représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient. Il fait voir enfin d'une manière particulière comment le règne de Dieu est élevé au-dessus de toutes les choses terrestres et des nécessités les plus grandes; il montre à tous les hommes la suréminente grandeur de la puissance du Christ-Roi et la puissance infinie de l'Esprit-Saint qui agit dans l'Eglise de façon admirable.

1.1.1 Etre signe

Nous allons donc considérer d'abord l'état religieux en tant que la Constitution le présente comme un signe: "La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence comme un signe" (L.G. #44, a. 3). Cette expression de "signe" n'est pas utilisée dans le sens d'une image, mais, comme le mentionne R. Schulte, "il exprime la réalité essentielle, la vie de Jésus-Christ et de l'Eglise (de chacun de ses membres aussi). En effet, manifeste et distinctement visible, il révèle en même temps, explique, indique le but et agit

efficacement en beaucoup de sens".¹

Lumen Gentium reprend ce même terme au #42, a. 4: "Cette continence parfaite à cause du règne de Dieu a toujours été l'objet de la part de l'Eglise d'un honneur spécial comme signe et stimulant de la charité". Nous rappelant que la chasteté est un des éléments essentiels de la vie religieuse, par elle, c'est toute la vie religieuse qui devient signe de "l'admirable union établie par Dieu..., par laquelle l'Eglise a le Christ comme unique époux" (P.C. #12, a. 1).

Le décret Perfectae Caritatis emploie également le mot signe quand il parle à la fois de la chasteté: "elle est un signe particulier des biens célestes" (#12, a. 1) et de la pauvreté: "La pauvreté volontaire en vue de suivre le Christ, ce dont elle est un signe particulièrement mis en valeur de nos jours..." (#13, a. 1). Mais c'est davantage dans le préambule du décret qu'est le mieux souligné ce caractère symbolique, quand il est dit que: "... la recherche de la charité parfaite par les conseils évangéliques, ... apparaît comme un signe éclatant du Royaume de Dieu". L'expression prend ici toute son ampleur et recouvre l'ensemble de la vie consacrée.

Plusieurs théologiens, dont entre autres R. Schulte², G. Martelet³

(1) R. SCHULTE, La vie religieuse comme signe, dans L'Eglise de Vatican II, (Coll. Unam Sanctam, no 51c), tome III, Paris, Cerf, 1966, p. 1142.

(2) Ibid.

(3) G. MARTELET, Le Chapitre VI de Lumen Gentium sur les religieux, dans Vocation, no 237, janv. 1967.

et J.M.R. Tillard⁴ rappellent que la vie religieuse est un signe important dans l'Eglise et font remonter ce signe à Jésus-Christ, le signe par excellence. "Elle est un sacramentum, donc à la fois une réalité et un signe, révélant d'abord à l'Eglise elle-même, puis au monde, que le Musterion, au grand sens paulinien du terme, est déjà ensemencé dans l'histoire des hommes, par le Seigneur Jésus".⁵ "Ensemencé dans l'histoire des hommes". C'est donc toute la vie religieuse, dans ses grandes gestes comme dans son quotidien routinier, dans sa consécration totale comme dans ses offrandes de chaque jour qui devient signe au coeur du monde.

Cette perspective est dans la foulée de celle utilisée lorsque l'on parle des prophètes de l'Ancien Testament. Le Vocabulaire de théologie biblique souligne que les actions symboliques des prophètes sont une sorte de prédiction en acte (Is 20,3; Ez 4,3; 12,6.11; 24,24.27)⁶. Ce n'est pas en termes abstraits ou impersonnels que ceux-ci s'adressent au peuple. Toute leur existence est signe de l'amour passionné de Dieu pour son peuple (Os 1-3). Celle-ci devient un état nouveau parce que requise pour une mission particulière. Ainsi la vie religieuse. Par les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, elle est signe. Par la vie de communion entre ses membres, elle est signe.

(4) J.M.R. TILLARD, Les grandes lois de la rénovation de la vie religieuse, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam, no 62), Paris, Cerf, 1967.

(5) Ibid., p. 153.

(6) X. LEON-DUFOUR et coll., Vocabulaire de théologie biblique, Paris, Cerf, 1970, p. 1232.

Par la place accordée à la prière, elle est signe. Signe vivant et vrai du mystère de l'Eglise, donc signe concret de ce que l'Evangile veut produire dans le cœur des hommes.

1.1.2 Manifester - faire voir - montrer

Lumen Gentium, au #44, a. 3, poursuivant au sujet de la vie religieuse, prolonge et accentue le sens de "signe" en soulignant que l'état religieux manifeste aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps . C'est un verbe qui porte un caractère public. Un verbe qui se retrouve maintes fois au sujet de la vie religieuse, tant dans Lumen Gentium que dans Perfectae Caritatis. Chaque fois, on peut noter le désir des Pères de mettre en lumière cet aspect public du signe. Il est pour tous les hommes. Il est à la face du monde.

Si l'Eglise a reçu, à la suite du Christ (L.G. #35, a. 1), la mission de manifester le mystère de Dieu (G.S. #41, a. 1), son mystère d'amour pour l'homme (#45, a. 1), au cœur de l'Eglise, "les religieux doivent tendre de tout leur effort à ce que par eux, de plus en plus parfaitement et réellement, l'Eglise manifeste le Christ aux fidèles et aux infidèles" (L.G. #46, a. 1). D'ailleurs, le Concile l'affirme, l'Eglise se réjouit que certains "manifestent plus clairement l'anéantissement du Sauveur" (L.G. #42, a. 4). Elle compte sur eux pour qu'apparaisse pleinement le mystère du Christ, que soit plus visible l'unité qu'il est venu promouvoir. Perfectae Caritatis mentionne explicitement que la vie fraternelle des religieux manifeste à tous que le Christ est venu (#15, a. 1). D'autre part, c'est par leur engagement à la chasteté qu'ils évoquent l'union définitive avec le Christ, union qui ne sera pleinement manifestée

que dans l'au-delà (#12, a. 1).

L'usage des verbes "faire voir" et "montrer" va dans le même sens que "manifester". Il en est de même pour le verbe "révéler" qui n'est pas utilisé au #44, a. 3, mais qui recouvre les mêmes notions (cf. LG. #5, a. 1, #9, a. 1). Ces verbes traduisent la même lisibilité extérieure, la même visibilité que le verbe "manifester". La vie religieuse se doit d'être au monde. Elle est porteuse d'un message par son être même, dans sa vie intime, et il lui est demandé, pour répondre à sa mission, de rendre ce message public. Perçu par l'ensemble des hommes.

Ce caractère public, cette manifestation à tous est enracinée dans une longue tradition. Déjà, dans l'Ancien Testament, les prophètes avaient conscience d'être très liés à l'histoire de leur peuple. Ils étaient là pour le peuple. Mais ils étaient en même temps très intimement liés à Dieu. Ils étaient porteurs de sa parole. Par cette parole, ils étaient la manifestation du Dieu vivant.

Saint Paul, beaucoup plus tard, insiste également, quand il parle de l'Esprit qui se manifeste par toutes sortes de dons gratuits, sur la nécessité que la prophétie serve au bien de l'ensemble de la communauté chrétienne (I Cor 12, 7-11). Il n'est pas question que chacun garde pour soi le don qui lui a été fait. Il lui faut le mettre au service de tous ses frères, le rendre public.

1.1.3 Attester - témoigner

Etre signe, manifester, faire voir, mais aussi attester, témoigner. C'est un des rôles spécifiques à la fonction prophétique. Lumen

Gentium le souligne: "Le Christ, grand prophète, qui proclame par le témoignage de sa vie et la vertu de sa parole le royaume du Père, accomplit sa fonction prophétique..." (#35, a. 1). Rappelant que les dons de l'Esprit sont divers, Gaudium et Spes mentionne, à propos des religieux, que l'Esprit "appelle certains à témoigner ouvertement du désir de la demeure céleste et à garder vivant ce témoignage dans la famille humaine..." (#38, a. 1). Dans Lumen Gentium, au début du chapitre V sur l'appel universel à la sainteté dans l'Eglise, les Pères ne manquent pas d'évoquer que "la pratique des conseils évangéliques, assumée sous l'impulsion de l'Esprit, apporte dans le monde et doit y apporter un lumineux témoignage" (#39). Il est à noter qu'ici encore c'est dans un passage où il est fait mention de l'Esprit que s'insère le témoignage. Est-il besoin de souligner aussi qu'il doit être "lumineux"? La même remarque peut être faite à propos du #31, a. 2: "Les religieux, de leur côté, en vertu de leur état, attestent d'une manière éclatante et exceptionnelle que le monde ne peut se transformer et être offert à Dieu en dehors de l'esprit des Béatitudes".

Perfectae Caritatis insiste également sur la visibilité du témoignage en souhaitant que tous les religieux "répandent la bonne nouvelle du Christ dans l'univers entier pour que leur témoignage soit visible à tous" (#25). Et au sujet de la pauvreté, il est dit que les instituts s'efforceront "de fournir en quelque sorte un témoignage collectif de pauvreté" (#13, a. 5). Nous retrouvons dans ces passages le même aspect public dont il a été question précédemment.

Dans sa présentation du décret, Mgr Le Bourgeois est sensible à cette dimension du témoignage des religieux: le religieux "est un témoin

dans l'Eglise d'aujourd'hui, témoin des réalités futures"⁷. Et, à propos de la pauvreté, il signale: "La pauvreté, à laquelle nos contemporains attachent l'importance d'un témoignage évangélique primordial"⁸. Le peuple chrétien attend donc des religieux qu'ils soient des témoins.

La littérature théologique actuelle utilise largement les expressions "témoin" ou "témoignage" à propos de la vie religieuse. Témoins des valeurs évangéliques, témoins de la cité de Dieu, témoins au coeur du monde, les théologiens reviennent constamment sur cette nécessité du témoignage des religieux. Le Père Tillard, entre autres, retient souvent cette expression: "Les religieux sont ainsi dans l'Eglise et dans le monde, avec tout le réalisme de leur condition pécheresse, les témoins par excellence de ce que Dieu veut faire dans le coeur des hommes..."⁹. Ils sont témoins par leur vie, comme le Christ (L.G. #35, a. 1), c'est leur premier apostolat. Ils ne se sont pas engagés à la suite de Jésus pour témoigner, néanmoins, ils le suivent en témoignant. C'est toute leur existence qui est témoignage. Là se trouve la motivation profonde de leur engagement. Même si, à la rigueur, leur témoignage n'était pas perçu et saisi par les hommes qui les entourent, leur vocation première dans l'Eglise demeurerait: témoigner de la radicalité de l'amour pour le Christ. C'est pour ce motif qu'ils se sont engagés à la suite du Christ.

(7) A.F. LE BOURGEOIS, Introduction au Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, dans Concile oecuménique Vatican II, Documents conciliaires 2, Paris, Centurion, 1965, p. 87.

(8) Ibid., p. 87.

(9) J.M.R. TILLARD, Les religieux au coeur de l'Eglise, (Coll. Cahiers de communauté chrétienne, no 5), Montréal, 1967, p. 49.

Ailleurs, le Père Tillard relie directement le témoignage du religieux à la fonction prophétique qu'il exerce dans le monde: "L'état de témoin, l'Esprit actif dans l'existence elle-même, précédent et authentifiant la parole de l'homme de l'Esprit. Sans l'outrer, sans durcir le rapprochement, sans verser dans l'anachronisme, il faut garder cette constatation présente à la mémoire lorsqu'on parle de prophétisme de la via religieuse"¹⁰.

Qu'apporte donc de nouveau ou de différent le verbe "témoigner" par rapport à la fonction prophétique des religieux? Bien sûr, comme nous l'avons souligné, il prolonge l'aspect public déjà apporté par les expressions "manifester - faire voir - montrer". Mais, comme le mot "témoin" lui-même le laisse entendre, c'est une expérience, quelque chose qu'il a vu, entendu, que le témoin communique. Il n'est pas le porte-parole ou le signe de quelque chose d'extérieur à lui-même, mais il traduit visiblement ce qu'il a vécu. Contrairement aux acteurs qui manifestent publiquement des situations, des sentiments qu'ils épousent pour la circonstance, le témoin est la personne de l'expérience vécue. Et son témoignage porte une marque officielle. Il atteste, devant le peuple, la véracité de ce qu'il avance. De là toute son importance.

De plus, il est intéressant de noter que c'est souvent à la suite d'un appel spécifique que des témoins sont entendus. La mission des prophètes relèverait-elle d'un appel en ce sens? C'est ce que le Vocabulaire de théologie biblique affirme: "Il y a cependant une mission de témoin

(10) J.M.R. TILLARD, Il y a charisme et charisme: la vie religieuse, Bruxelles, Lumen Vitae, 1977, p. 110.

que seuls les hommes peuvent remplir. Encore faut-il que Dieu les y appelle. C'est le cas des prophètes¹¹.

Vu sous cet angle, le témoignage devient une mission. Mission confiée à la suite d'un appel, d'une vocation. C'est le cas de tous les prophètes de l'Ancien Testament. On le voit à l'évidence dans l'appel de Moïse, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, sans oublier le Serviteur de Yahwé. Chacun est appelé à remplir une mission bien spécifique à l'intérieur de la communauté. Chacun se doit d'être le témoin de l'expérience spirituelle qu'il vit avec son Dieu. Cette conscience d'une mission personnelle reçue de Dieu est un trait essentiel du vrai prophète.

1.1.4 Annoncer - proclamer

Les termes "annoncer - proclamer" ont été rattachés fortement à la mission du prophète dans l'Ancien Testament. Le prophète était celui qui révélait au peuple les desseins de Dieu. Il dénonçait son attitude perverse et l'invitait à la conversion. Il lui annonçait les châtiments possibles s'il ne revenait pas à une conduite plus conforme à l'Alliance. Ces traits se sont même durcis, figés, de sorte que le rôle du prophète a été parfois confondu avec celui de l'apocalypticien¹². S'il est l'homme des oracles, de l'avenir, le prophète est aussi très concrètement l'homme du présent, de l'histoire. Sa parole est actuelle, très liée à la vie du peuple. Beaucoup plus que l'avenir, c'est l'annonce du salut présent qui

(11) X. LEON-DUFOUR et coll., op. cit., p. 1263.

(12) Cf. J.J. VON ALLMEN, Vocabulaire biblique, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1964, p. 239.

le préoccupe. Et cette annonce est en lien direct avec une révélation intime faite par Dieu, révélation que le prophète a le devoir de transmettre au peuple. Sa parole est la parole même du Dieu qui l'envoie.

Si Vatican II a mis en valeur la dimension prophétique de la vie religieuse dans l'Eglise, c'est cependant moins sur cet aspect de la proclamation qu'il a insisté. Dans les textes qui nous intéressent, les verbes "annoncer - proclamer" reviennent souvent. On rencontre des expressions telles que "annoncer la vérité du salut" (L.G. #17, a. 1), "annoncer la parole de Dieu" (L.G. #28, a. 1), "proclamer le mystère du Christ" (L.G. #28, a. 1), mais elles ne sont pas mentionnées dans des passages concernant la vie religieuse. Ces expressions se retrouvent très souvent dans le décret sur le ministère et la vie des prêtres et celui sur l'activité missionnaire de l'Eglise. C'est donc dans un contexte de prédication et d'évangélisation qu'elles sont le plus utilisées.

Plus spécifiquement réservée au ministère apostolique des évêques et des prêtres, l'annonce de l'Evangile est également confiée à l'ensemble de l'Eglise et le décret sur l'activité missionnaire souligne l'apport précieux de la vie religieuse en ce sens (A.G. #18, a. 1). Lumen Gentium est aussi très explicite: l'Eglise compte sur les religieux pour manifester le Christ dans son annonce du Royaume aux foules (L.G. #46, a. 1). Nême si cette dimension de la parole n'est pas souvent mentionnée au sujet de la vie religieuse, nous remarquons qu'elle est présente.

Lumen Gentium a voulu également mettre en valeur la perspective d'avenir contenue dans l'"annonce" en précisant que l'état religieux annonce "la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux" (#44,

a. 3). Reprenant les données de la prophétie de l'Ancien Testament, nous constatons que c'est une annonce qui s'incarne dans le présent. Ce qui sera vécu dans le royaume est déjà manifesté dans l'aujourd'hui.

Cette dernière perspective est davantage soulignée dans la profession publique, dans l'affirmation faite devant Dieu et l'Eglise, par les voeux ou d'autres liens sacrés. Cette parole officielle vient confirmer un état qui se veut proclamation, annonce par la vie et les gestes d'une dimension transcendante de la vie humaine, expression de la tension vers Dieu. Si tous les croyants ont le devoir de professer la foi, de la répandre par la parole et l'action (L.G. #11, a. 1) le rôle plus spécifique des religieux ne serait-il pas cette proclamation publique et permanente comme le souligne R. Schulte¹³.

La réflexion de J.M.R. Tillard sur ce sujet est intéressante:

L'état de confession de foi avant la parole de confession. Poser question à cause de l'osmose entre la conviction qui anime la vie et le tour que prend celle-ci de par son engagement limite en cette conviction; ne répondre qu'ensuite. N'est-ce pas le rôle premier des religieux de toute espèce dans le service du Royaume de Dieu? Ce service passera par l'annonce, la parole de confession. Mais celle-ci sera-t-elle crédible si elle est autre chose que la venue au langage d'une conviction incarnée dans une vie?¹⁴

Comme il le dit ailleurs, le témoignage de vie est l'éclat de l'état de confession de foi et doit nécessairement s'expliciter "en une parole qui soit inséparablement confession et "annonce"¹⁵. La foi est non seulement

(13) Cf. R. SCHULTE, art. cit., pp. 1153-1154.

(14) J.M.R. TILLARD, Il y a charisme..., p. 107.

(15) Ibid., p. 127.

à vivre, mais à communiquer, à répercuter, à attester avec la force irrépressible d'une Bonne Nouvelle, d'une joyeuse rumeur. La foi doit se dire, elle doit circuler. Elle meurt si on la rend muette.

Prolongeant la confession officielle de foi, la personne engagée dans la vie religieuse se doit donc, à un titre particulier, de proclamer la Parole, d'annoncer l'Evangile (P.C. # 25). C'est toujours en référence à ce dernier qu'elle se situe. Elle entre ainsi de plain-pied dans la fonction prophétique de l'Eglise. Poursuivant la tâche des premiers prophètes, elle est rappel, au milieu du peuple, des exigences de Dieu comme de l'incarnation du salut.

1.1.5 Imiter (le Christ) - suivre (le Christ) - représenter (le Christ)

L'état religieux "imite de plus près et représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient" (L.G. #44, a. 3). Comme le signale R. Schulte, ce passage est la clef de voûte du #44 de Lumen Gentium¹⁶. Il éclaire l'engagement à la chasteté, à la pauvreté et à l'obéissance qui prennent tout leur sens dans la suite du Christ.

C'est d'ailleurs cette dernière expression qui est davantage employée par les textes conciliaires dans les passages concernant la vie religieuse. Lumen Gentium termine le chapitre troisième en soulignant que l'Eglise se réjouit de ce qu'elle trouve dans son sein des hommes et des femmes qui veulent suivre le Christ de plus près (#42, a. 4). L'expres-

(16) Cf. R. SCHULTE, art. cit., p. 1157.

sion est courante dans Perfectae Caritatis. Utilisée par Mgr Le Bourgeois dans la présentation du décret¹⁷, on la rencontre au moins sept fois à la lecture du texte. En plusieurs endroits on retrouve également des expressions qui s'y rapprochent telles que "au service du Christ" (#8, a. 3), "à l'exemple du Christ" (#14, a. 1).

Cette imitation, cette suite du Christ est donc au cœur de la vie religieuse. Elle en constitue l'essence. Dans cette optique, elle est souvent mise en relation avec la vocation ou encore la profession religieuse (#1, a. 3; #2, a. 5; #5, a. 4; #8, a. 2). Qu'a-t-elle à voir avec l'aspect prophétique de la vie religieuse?

Les verbes "imiter - suivre - représenter" ne font pas partie d'un vocabulaire spécifiquement prophétique comme les verbes "témoigner" ou "proclamer", par exemple. Cependant, les expressions "imiter le Christ" ou "suivre le Christ", telles qu'elles ont été retenues par le Concile et dans le contexte où elles ont été placées (L.G. #44, a. 3) prennent une couleur prophétique. En effet, celui qui quitte tout pour suivre Jésus et l'imiter de plus près témoigne que pour lui, Jésus est celui qui vient combler sa vie entière. C'est par son style concret d'existence, sa façon de se situer dans la société et le monde qu'il proclame sa conviction. Comme le souligne le Père Tillard, son choix le met dans "une situation existentielle différente". C'est au vu et au su de tous, qu'il montre que son attachement au Christ remplit toute son existence. Il devient ainsi, au sein du Peuple de Dieu, celui qui croit ostensiblement en Jésus et se

(17) A.F. LE BOURGEOIS, art. cit., pp. 87-88.

déclare ostensiblement pour lui¹⁸. Cette manifestation de son appartenance au Christ est publique et non équivoque et se rapproche ainsi du style de vie dans lequel se sont engagés les prophètes, et plus tard, les disciples de Jésus, Paul et les premiers chrétiens.

Ailleurs, le Père Tillard place la "suite du Christ" dans la ligne des charismes: "Charismatique, cette "suite du Christ"? Oui. Elle ne s'explique que comme un rayonnement de la saisie par le Seigneur et son Esprit, bien avant tout mérite humain"¹⁹. Elle fait donc partie des dons spéciaux accordés par l'Esprit à son Eglise. C'est conduits par l'Esprit et soutenus par lui que les religieux placent leur vie dans la foulée de celle du Christ. R. Schulte, pour sa part, situe l'imitation du Christ comme le signe essentiel de la vie religieuse: "Pour bien juger les divers éléments du caractère symbolique de la vie religieuse, il faut considérer que l'effort essentiel de ceux qui l'embrassent a pour but d'imiter Jésus-Christ par la charité..."²⁰.

Il est donc possible de reconnaître que l'élan qui porte les religieux à engager leur vie à la suite du Christ vient de l'Esprit et qu'il est porteur d'un caractère prophétique. Il est, selon M.A. Santaner, "le meilleur service que la vie religieuse puisse rendre à l'homme en cette heure où l'homme est en jeu"²¹.

(18) Cf. J.M.R. TILLARD, Religieux, un chemin d'Evangile, Bruxelles, Lumen Vitae, 1975, pp. 20-21.

(19) J.M.R. TILLARD, Il y a charisme..., p. 99.

(20) R. SCHULTE, art. cit., p. 1156.

(21) M.A. SANTANER, Le retour à Assise, Bruges, Desclée De Brouwer, 1970, p. 125.

Signes du mystère du Dieu présent dans l'histoire des hommes, les religieux en manifestent publiquement l'immanence. Par leur vie, il sont les témoins de l'irruption permanente du salut et ils s'engagent à le proclamer non seulement en actes, mais par la parole. C'est là leur fonction prophétique dans l'Eglise et le monde.

1.2 Le contenu prophétique

Dans un premier temps nous avons voulu montrer comment les verbes utilisés au #44, a. 3 de Lumen Gentium à propos de la vie religieuse étaient porteurs d'un sens prophétique. Nous nous attarderons maintenant au contenu porté par ces verbes. Nous tenterons de dégager les grandes lignes du prophétisme de la vie religieuse dans la perspective d'une théologie biblique, telle que Lumen Gentium nous les présente dans ce numéro.

1.2.1 Signe du Royaume

Une première lecture du #44, a. 3 nous laisse percevoir que Vatican II a mis un accent particulier sur la fonction eschatologique de la vie religieuse. À la suite des grands prophètes qui n'ont cessé de proclamer la transcendance de Dieu et son imminente venue dans le monde, la vie religieuse se doit donc encore aujourd'hui d'être signe du Royaume à venir, mais déjà présent depuis la venue du Christ. Lumen Gentium (#44, a. 3) le rappelle, et insiste: l'état religieux manifeste aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps, atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ,

annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux,...

il fait voir enfin d'une manière particulière comment le règne de Dieu est élevé au-dessus de toutes les choses terrestres et ses nécessités les plus grandes.

Pourquoi cette insistance? Serait-ce l'aspect le plus essentiel de la fonction prophétique de la vie religieuse? Serait-ce le plus difficilement perceptible pour le monde d'aujourd'hui tout en étant le plus important à rappeler à une société technologique matérialiste? Le Concile est discret sur ce point. Mais certains théologiens l'affirment:

Le charisme religieux a un rôle indispensable à jouer dans le monde. Ce rôle est de susciter et de maintenir une espérance parmi les hommes, en pointant toujours vers le sens eschatologique de l'histoire et en affirmant de façon radicale qu'il y a un bout du monde, que l'histoire des hommes ne tourne pas en rond, que les empires, les guerres, les révolutions, les inventions, les philosophies forment le tissu déroutant d'une histoire unique qui est celle de la venue de Dieu dans le monde et de la venue du monde à Dieu. La vie religieuse se définit fondamentalement par sa fonction eschatologique²².

P.A. Liégé va dans le même sens quand il écrit que la vie religieuse surgit

comme un don fait à certains baptisés de garder plus intensément, au bénéfice de la mémoire totale du peuple de Dieu, ce qui constituait la nouveauté eschatologique des origines. Non comme un monopole, car la vie religieuse ne se substituerait pas à la vie de la communauté chrétienne, mais comme une spécialisation, ayant rôle de signe et de rappel pour tous à l'intérieur de la communauté²³.

(22) R. BERGERON, La fonction eschatologique de la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 28, no 4, avril 1970, p. 113.

(23) P.A. LIEGE, Réinventer la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 26, no. 7, sept. 1968, p. 197.

Le Père Tillard rappelle aussi la dimension prophétique particulière de la vie religieuse:

On affirme ainsi qu'au sein de tout le Peuple de Dieu en marche vers le Père, la vie religieuse a reçu de l'Esprit-Saint la mission prophétique de signifier de façon existentielle que le Royaume de Dieu est déjà présent parmi nous, que les derniers jours sont déjà arrivés, que l'éternité à déjà d'une certaine façon envahi le temps de l'histoire²⁴.

En insistant sur la dimension eschatologique, le Concile nous oblige donc à approfondir cette dimension, à donner à la vie religieuse toutes les chances d'être signe perceptible du Royaume dans une Eglise de Vatican II qui a mis l'accent pourtant sur sa dimension d'incarnation dans les valeurs du monde.

Cette mission de proclamer à la fois l'immanence et la transcendance du Royaume incombe à tout chrétien de par sa consécration baptismale. Par le baptême, en effet, le chrétien est incorporé au Christ ressuscité, glorieux. Il est déjà plongé dans la réalité de l'Eglise éternelle, bien que celle-ci soit encore voilée dans notre monde. Il possède les "arrhes de l'Esprit" (II Cor 1, 22) et sa vie est déjà une participation mystérieuse à la vie du ressuscité.

Le religieux n'est rien d'autre qu'un baptisé appelé par l'Esprit à mener déjà, dans ce monde, cette vie selon l'Esprit, de la façon la plus totale possible, avec une intensité toute spéciale. Il s'engage à proclamer, par tout son être, par toute sa vie que les biens eschatologiques sont déjà présents en ce temps. En même temps, il annonce une autre vie,

(24) J.M.R. TILLARD, Les religieux..., p. 57.

un Royaume élevé au-dessus de toutes les choses terrestres, accessible, à la résurrection, grâce à la venue dans notre monde du Christ-sauveur. C'est là, à l'intérieur de l'Eglise terrestre, sa fonction spécifique de signe. Signe prophétique puisqu'il rejoint la strate la plus profonde du mystère de l'Eglise et qu'il tente de rendre ce mystère présent dans les réalités tangibles, bien incarnées. Signe qui permet à l'Eglise de discerner plus clairement le "déjà" qui l'habite.

Cette réflexion nous amène à distinguer deux dimensions du caractère eschatologique de la vie religieuse. La première est plus statique. Elle souligne le "pas encore", l'"en avant", ce vers quoi tend toute l'Eglise en marche. C'est l'authentique aboutissement de la grâce chrétienne, l'anticipation du futur attendu et préparé dans l'espérance, futur signifié et annoncé par la vie religieuse.

De la vie du Royaume à venir, nous ne savons pas beaucoup de choses précises. Dans un monde où tout doit être vérifiable pour être crédible, cette dimension est difficile à présenter. Par son désir d'un attachement sans partage au Dieu de l'Evangile (P.C. #5, a. 1), le religieux atteste l'existence d'un au-delà, il manifeste qu'il croit à la résurrection qui lui fera partager la gloire de Dieu. Il le fait davantage cependant par l'intention de l'ensemble du projet qui le porte que par telle ou telle parole particulière.

L'autre dimension du caractère eschatologique du projet religieux est plus facilement compréhensible par les hommes d'aujourd'hui. Il ne s'agit plus de l'annonce de ce que sera la vie future, mais de la manifestation du "déjà là" du Royaume. C'est ce que souligne J.M.R. Tillard:

"... il montre que le Royaume est déjà ensemencé, dans une présence imprégnée d'un dynamisme tendu vers un dépassement mystérieux, attendu et préparé"²⁵. Ce n'est donc plus seulement une réalité à venir, mais un "déjà là" fondant une espérance sûre comme le dit encore le Père Tillard: "On se situe donc au plan d'une eschatologie anticipée, mais non encore pleinement réalisée: celle d'un déjà suffisamment dense pour fonder une espérance sûre, mais qui ne se satisfait pas de lui-même et veut aller jusqu'au bout de ce dont il ne possède que les arrhes"²⁶.

Ainsi, la vie religieuse n'est pas tendue uniquement vers un monde à venir dont on attendrait passivement la venue. C'est ici et maintenant qu'un appel est adressé à se tourner vers Dieu, qu'une décision de conversion est à prendre pour que le germe du Royaume déjà ensemencé puisse porter son fruit. C'est ici et maintenant que l'Esprit pousse des hommes à annoncer l'imprégnation progressive des valeurs du monde par la puissance transcendante du Dieu de Jésus-Christ. Le religieux doit "rappeler par sa vie la place et les requêtes de Dieu au coeur du destin humain"²⁷.

Etre témoin du "déjà présent" du Royaume et le signifier par un mode d'existence qui permette d'en discerner la réalité; annoncer une existence nouvelle et éternelle par une vie axée sur des valeurs transcendantales et durables: voilà une des tâches essentielles du projet religieux.

(25) J.M.R. TILLARD, Devant Dieu et pour le monde; le projet des religieux, Paris, Cerf, 1974, p. 320.

(26) Ibid., p. 320.

(27) Ibid., p. 313.

gieux. Comment cette radicalisation de la tension eschatologique, selon l'expression de R. Bergeron²⁸, se manifeste-t-elle au niveau de l'état de vie?

"L'annonce la plus éclatante du Royaume des cieux vient de la chasteté"²⁹ souligne J.M. Dufort. Le décret Perfectae Caritatis y consacre un long paragraphe:

La chasteté "pour le royaume des cieux" (cf. Matth 19, 12), dont les religieux font profession, doit être regardée comme un grand don de la grâce. Elle libère singulièrement le cœur de l'homme (cf. I Cor 7, 32-35) pour qu'il brûle de l'amour de Dieu et de tous les hommes; c'est pourquoi elle est un signe particulier des biens célestes, ainsi qu'un moyen très efficace pour les religieux de se consacrer sans réserve au service divin et aux œuvres de l'apostolat. Ils évoquent ainsi aux yeux de tous les fidèles cette admirable union établie par Dieu et qui doit être pleinement manifestée dans le siècle futur, par laquelle l'Eglise a le Christ comme unique époux (#12, a. 1).

Dans un commentaire de cet article du décret, A.M. Perreault note le rapport étroit entre chasteté et eschatologie:

Il s'agit ici de beaucoup plus que d'un exemple édifiant donné par les religieux. On veut parler d'un rapport de nature qui s'établit entre l'amour du religieux et les réalités à venir, entre un style de charité venu des possibilités qu'offre la chasteté consacrée et la réalité définitive de la vie de l'Eglise dans le mystère de son union au Christ³⁰.

(28) R. BERGERON, art. cit., p. 108.

(29) J.M. DUFORT, Quelques aspects de la théologie de la vie religieuse selon Vatican II, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 26, no 2, fév. 1968, p. 45.

(30) A.M. PERREAULT, La chasteté religieuse: la doctrine du décret sur la chasteté, dans L'Adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, p. 400.

Grâce à son engagement à la chasteté, le religieux parvient à faire percer à la surface certains traits du Royaume eschatologique. Il témoigne de l'absolu de l'amour de Dieu, amour qui suffit à combler les aspirations du cœur humain et qui, loin d'appauvrir le destin de l'homme, l'enrichit au contraire en lui faisant déjà partager des biens qui ne passent pas. Il préconise un type de relations entre les hommes basé sur les liens de charité qui unissent les membres du Corps mystique. Il affirme, dans son existence même, la précarité, la fragilité, de certaines réalités terrestres, entre autres les réalités sexuelles, et témoigne de la nécessité de dépasser ces réalités, sans les nier ou les mépriser, pour les empêcher de devenir des absous. C'est la perspective du Royaume qui l'amène à poser un tel regard sur les valeurs de ce monde³¹.

La radicalisation de la tension eschatologique s'exprime fortement aussi par la communauté fraternelle. "Tout entière régie par la loi de la charité, la communauté religieuse est, en son être de communauté, au sein de la grande communauté ecclésiale, le signe prophétique de la présence de l'Eglise eschatologique en l'Eglise pérégrinante"³², écrit le Père Tillard.

Dans la vie religieuse, le partage des biens, la communion de vie fondée non seulement sur l'amitié humaine mais sur l'amour de Dieu pour chaque homme manifeste déjà et annonce, bien que de façon imparfaite, l'Eglise triomphante où tous les hommes seront réunis dans une plénitude de charité. Au cœur de cette vie communautaire, l'Eucharistie réunit

(31) Cf. L. AUDET, Le célibat religieux comme témoignage et contestation, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 28, no 8, oct. 1970, p. 246.

(32) J.M.R. TILLARD, Les religieux..., p. 63.

tous les membres autour du pain, image et signe du repas eschatologique auquel tous sont conviés³³, force de communion qui resserre les liens fraternels et bâtit déjà la grande communion éternelle.

La pauvreté volontairement choisie par le religieux atteste également l'existence d'une vie nouvelle. En cherchant à vivre d'une façon simple et dépouillée, le religieux manifeste que Jésus est "l'unique nécessaire", que le souci des biens terrestres et des affaires de ce monde n'occupe pas la place centrale dans sa vie.

Puisqu'il trouve là sa joie, que sa vie ainsi libérée d'espoirs matériels apparaît pourtant pleinement remplie, que ce détachement personnel loin de lui interdire de travailler pour le bonheur terrestre des autres l'y dispose au contraire merveilleusement, il montre ainsi clairement que le détachement inspiré par l'Esprit à tout chrétien a sa raison d'être dans la présence anticéphalique du Royaume "de l'avenir" en "ce temps-ci" de l'Eglise³⁴.

Perfectae Caritatis souligne le caractère eschatologique de la pauvreté par une référence biblique: "...il faut que les religieux soient pauvres effectivement et en esprit, ayant leur trésor dans le ciel (Matth 6, 20)" (#13, a. 2).

L'obéissance religieuse, en tant qu'elle amène la personne à soumettre sa vie au dessein de Dieu et à ne pas rechercher le pouvoir comme mode de réalisation personnelle tourne nécessairement les regards vers un autre mode d'existence. Elle met en relief la présence d'un Dieu souverain, d'un ailleurs auquel l'homme aspire.

(33) Cf. Ibid., p. 65.

(34) Ibid., p. 62.

Le Père Tillard établit aussi un lien entre la dimension missionnaire de la vie religieuse et l'aspect eschatologique de l'obéissance:

Le religieux ne quitte pas son pays pour fuir des responsabilités. Il le fait à cause de l'Evangile. D'abord, en beaucoup de cas, pour prêcher celui-ci, selon le but de son Institut. Mais aussi parce qu'il voit dans ce départ quelque chose se rattachant étroitement au "tout quitter" du groupe de ceux qui "suivent Jésus" et constituent de ce fait le noyau de la "communauté eschatologique". C'est pourquoi il sera prêt à quitter même son champ d'apostolat pour aller ailleurs. L'obéissance religieuse puise là sa couleur eschatologique³⁵.

Chasteté, pauvreté, obéissance et vie communautaire manifestent donc, chacun à sa façon, au niveau de la vie, la radicalisation de la tension eschatologique. Elles mettent les hommes en présence des réalités finales du Royaume en montrant l'absolu de l'amour de Dieu et le caractère relatif des choses terrestres. Elles suscitent une espérance en annonçant une vie éternelle déjà acquise par la rédemption du Christ. Mais, en même temps, elles obligent à prendre position devant le "déjà là" du Royaume. Elles provoquent à la conversion, maintenant. Telle est la fonction eschatologique de la vie religieuse.

1.2.2 Signe de l'Incarnation

Signe de l'incarnation. Signe de la présence de Dieu aux hommes. C'est le deuxième aspect prophétique de la vie religieuse souligné par Lumen Gentium au #44, a. 3: "De plus, cet état imite de plus près et représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient". A plusieurs reprises, la cons-

(35) J.M.R. TILLARD, Devant Dieu..., p. 325.

titution présente la vie religieuse comme une imitation particulière du Christ et une manifestation de son mystère. L'Eglise, dit-elle, "se réjouit de ce qu'il se trouve dans son sein en grand nombre des hommes et des femmes pour vouloir suivre de plus près et manifester plus clairement l'anéantissement du Sauveur, en assumant, dans la liberté des fils de Dieu, la pauvreté et en renonçant à leur propre volonté" (#42, a. 4). Au #46, a. 2, on lit que les conseils évangéliques "sont capables d'assurer aux chrétiens une conformité plus grande avec la condition de virginité et de pauvreté que le Christ Seigneur a voulue pour lui-même".

Le texte du décret Perfectae Caritatis revient sur ce rôle spécifique de la vie religieuse en mentionnant très clairement que la norme ultime de la vie religieuse est de suivre le Christ et que cela doit être tenu comme la règle suprême (#2, a. 2). Ou encore, que la vie religieuse est ordonnée avant tout à ce que ses adeptes suivent le Christ (#2, a. 6). Au #8, a. 2, Perfectae Caritatis insiste: "Si donc les sujets veulent répondre avant tout à leur vocation de suivre le Christ...". Ce sont là quelques exemples qui nous font voir l'importance que Vatican II accorde à cette mission confiée à la vie religieuse.

Que cette imitation du Christ soit prophétique, plusieurs auteurs l'assurent. R. Schulte, rappelant que selon son charisme particulier, le religieux est appelé à tendre à la sainteté par une voie plus étroite, celle des conseils évangéliques, ajoute: "Ainsi nous pouvons dire d'un mot que la marque spécifique de l'état religieux en tant que signe est d'exprimer ici-bas la forme de vie de Jésus-Christ (et de l'Eglise en lui) de la manière particulière et exclusive qui lui est propre, puisqu'il vit

complètement en tendant vers Dieu"³⁶. Le Père Tillard est clair, l'engagement à la suite du Christ porte la marque prophétique: "... ne pouvons-nous pas affirmer qu'alors même qu'elle cherche l'efficacité et est promotrice d'action au service du Royaume, la "suite du Christ", jusqu'à dans les congrégations les plus "apostoliques", témoigne avant tout de la dimension mystique et charismatique de l'Evangile?"³⁷. Jean Galot, parlant des valeurs prophétiques de la vie religieuse, mentionne au début de son article l'attachement inconditionnel au Christ qui entraîne le religieux à tout laisser derrière lui pour suivre le Christ³⁸. A la suite du Concile, les théologiens de la vie religieuse ont donc repris la lecture de l'imitation du Christ, sous son angle prophétique, comme une mission de la vie religieuse.

En effet, la suite du Christ s'enracine dans une expérience analogue à celle des apôtres et de Paul. Fascinés par Jésus, les apôtres quittent tout à cause de lui. Paul, "saisi par le Christ" sur la route de Damas abandonne ses priviléges et son passé à cause de lui. Ils font de la suite de Jésus l'essentiel de leur vie. Et, comme celui-ci était venu révéler le Père, ils s'engagent à marcher avec lui pour être à leur tour, comme lui, des signes vivants de l'amour du Père pour les hommes.

Dans un élan analogue, les religieux quittent tout et centrent

(36) R. SCHULTE, art. cit., p. 1155.

(37) J.M.R. TILLARD, Il y a charisme ..., p. 65.

(38) Cf. J. GALOT, Valeurs prophétiques de la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 35, no 6, juin 1977, p. 178.

leur vie sur l'imitation du Christ qui devient l'unique raison d'être de leur existence. Dans les temps qui suivent la Résurrection, si la suite du Christ n'a plus les mêmes traits que lorsqu'il s'agissait d'accompagner Jésus au long des routes, la même loi fondamentale demeure néanmoins. Le Christ seul prend l'initiative. Il surgit dans l'existence d'une personne. Cette rencontre devient décisive pour la vie de cette personne. Elle la met en cause dans la totalité de son être. Et cela débouche toujours, d'une façon ou d'une autre, sur un service du Royaume.

Une vie religieuse, à la suite du Christ, qui soit le signe authentique de l'amour de Dieu pour les hommes, c'est le premier aspect sur lequel nous voulons nous arrêter. En s'incarnant, Jésus vient révéler l'immense amour du Père qui le pousse à donner son propre Fils pour le salut de l'homme. Il sera lui-même l'amour infini, laissant passer dans son être la puissance de l'amour même du Père. Jean-Marie Tillard résume en une très belle page cette mission du Christ:

Il se donne, il livre même ce qu'il a de plus personnel - sa propre vie d'homme - mais de fait en lui et par lui c'est le Père qui se donne. Sa charité personnelle n'est que le sacrement de la charité du Père. Non pas, on le voit, un sacrement vide, mais un engagement intégral et terriblement exigeant de lui-même, ne faisant toutefois qu'accomplir en le révélant l'amour du Père. La charité de Jésus (une charité où toute sa personne se trouve impliquée) se situe dans la charité du Père; tout comme (en sens inverse) la charité du Père ne rejoint le monde que par et dans la charité de Jésus. ... La charité pascale de Jésus révèle donc au monde la profondeur de l'amour de Dieu, dans le moment même où elle accomplit le dessein de cet amour³⁹.

L'Eglise, et dans l'Eglise, de façon spéciale, les religieux ont la tâche de poursuivre la mission du Christ et de faire découvrir aux

(39) J.M.R. TILLARD, Les religieux ..., p. 35.

hommes que Dieu est amour. Par leur vie engagée à la suite du Christ, ils sont les témoins de cet amour (L.G. #42, a. 3). Evangelica testificatio le rappelle: "Ce monde a plus que jamais besoin de voir en vous des hommes et des femmes qui ont cru à la Parole du Seigneur, à sa Résurrection et à la vie éternelle, au point d'engager leur vie terrestre pour attester la vérité de cet amour qui s'offre à tous les hommes" (#53)⁴⁰. Ils doivent donc vivre dans l'identification la plus parfaite au Christ Jésus. Une identification au jour le jour, dans les moindres gestes quotidiens; le religieux veut révéler l'amour dans tout ce qu'il fait. Il est le témoin de l'incarnation de l'amour.

Témoin aussi de la soumission radicale du Christ à la volonté du Père. Saint Jean insiste sans cesse sur cette qualité de la relation du Christ à son Père: "ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son oeuvre" (Jn 4, 34; 6, 38; 17, 4; 19, 30); "ce n'est pas ma volonté que je cherche mais la volonté de celui qui m'a envoyé" (Jn 5, 30). Le Concile a voulu rappeler que, dans l'Eglise et dans le monde, la vie religieuse doit manifester, faire éclater au grand jour cette qualité de relation à Dieu qui amène à travailler avec le Christ et comme lui pour l'accomplissement plénier du dessein du Père. Par sa vie à la suite du Christ, le religieux rappelle, de façon radicale, que tout doit être vécu en pleine correspondance avec la volonté de Dieu. Il se consacre tout entier au Père, "il épouse tout ce qu'il trouve dans le vouloir de celui-ci et le considère comme sien"⁴¹.

(40) Cité par P. R. REGAMEY, Paul VI donne aux religieux leur charte, Paris, Cerf, 1971, p. 158.

(41) J.M.R. TILLARD, L'obéissance religieuse, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, p. 460.

C'est tout autant par la vie communautaire que par la profession des conseils évangéliques que le religieux rend visible son désir d'imiter le Christ, de représenter sa forme de vie. Au sujet de la vie communautaire, Perfectae Caritatis signale: "En outre, l'unité des frères manifeste que le Christ est venu (cf. Jn 13, 35; 17, 21), ..." (#15, a. 1). Dans les quelques lignes précédentes, il était fait mention de la charité comme du lien qui rassemble et du signe de la présence du Seigneur: "Dès là, en effet, que la charité de Dieu est répandue dans les coeurs par l'Esprit-Saint (cf. Rom 5, 5), la communauté telle une vraie famille réunie au nom du Seigneur, jouit de sa présence (cf. Matth 18, 20) (#15, a. 1). En effet, ce qui apparaît le plus nettement dans la vie communautaire, c'est l'amour qui rassemble les membres, c'est la charité du Christ qui les fait vivre. La vie communautaire

veut être, tout simplement, la démonstration, la percée, la manifestation, l'épiphanie la plus parfaite possible du donné fondamental: en Jésus-Christ, et en lui seul, Dieu le Père a déjà fait aux hommes le cadeau fondamental et seul nécessaire, la *koinônia*. Il a jeté dans le monde le germe de la vraie fraternité, fondée sur l'appartenance à l'unique Fils du Père⁴².

Rappeler qu'en Jésus-Christ, l'amour de Dieu s'est rendu présent aux hommes, le signifier par une vie imprégnée de cet amour et soucieuse de le répandre dans le service de ses frères, proclamer que la fraternité entre les hommes est rendue possible en Jésus-Christ, c'est ce que la vie communautaire tente de révéler en mettant l'accent sur des relations de fraternité qui n'ont de sens que vécues à cause du Christ et à sa suite. La circulation d'amour, la communion qui existe au sein de la Trinité est ainsi rendue présente à notre monde.

(42) J.M.R. TILLARD, Les religieux ..., p. 77.

L'obéissance manifeste plus spécialement le souci de représenter la forme de vie du Christ venu pour accomplir le dessein du Père. Si la vie fraternelle est davantage à l'image de la communion d'amour de la Trinité, l'obéissance s'attache plus à représenter leur communion de volonté. Non pas communion à un Dieu abstrait, mais au Père du Seigneur Jésus, c'est-à-dire à celui qui, précisément parce qu'il est Père, veut que son amour rejoigne tous les hommes. Elle signifie que ce qui compte, c'est que toute l'existence du religieux soit engagée sur les traces du Christ-serviteur.

Sans le "fait-Jésus" l'obéissance n'aurait aucun sens. Elle imprime dans la vie du baptisé l'obéissance pascale de Jésus lui-même selon la belle expression du Père Tillard⁴³. C'est également ce que souligne Perfectae Caritatis: "A l'exemple du Christ qui est venu pour faire la volonté du Père ... les religieux se soumettent dans la foi à leurs supérieurs ..." (#14, a. 1). L'obéissance religieuse souligne ainsi, de façon prophétique, la communion de volonté et d'amour voulue par Dieu entre lui et les hommes, communion d'abord vécue et signifiée par le Christ.

Perfectae Caritatis indique que la pauvreté est, elle aussi, imitation du Christ: "La pauvreté volontaire en vue de suivre le Christ, ce dont elle est un signe particulièrement mis en valeur de nos jours, doit être pratiquée soigneusement par les religieux. ...Par elle, on devient participant de la pauvreté du Christ..." (#13, a. 1). Soeur Jeanne d'Arc, dans le commentaire de ce numéro du décret, signale que le principe théo-

(43) Cf. J.M.R. TILLARD, L'obéissance religieuse ..., p. 466.

logique de la pauvreté religieuse, c'est la suite du Christ. Son motif essentiel: le désir de suivre le Christ, de ressembler au Christ, d'être avec le Christ partout où il va⁴⁴. Et elle poursuit:

Et donc notre pauvreté prend le sens même de celle du Christ "qui s'est fait pauvre afin de nous enrichir par son dépouillement": à la fois elle nous fait entrer dans le mystère du Christ, et elle nous donne, comme Lui et avec Lui, d'enrichir le monde par notre dépouillement - l'enrichir d'abord de biens spirituels, sans doute, mais aussi dans le sens d'une meilleure répartition des biens matériels, et d'un partage fait dans l'amour, et d'un témoignage public de cette communication - ..."⁴⁵.

Nous retrouvons ici cette manifestation de l'amour du Christ dont nous parlions plus haut. Un amour qui prend souci de l'autre, un amour qui partage. Un amour à l'image de la communion trinitaire. La pauvreté religieuse ne remplit pas sa mission si elle ne permet pas de lire l'attention amoureuse du Christ pour les plus petits. Sur ce point, Jean-Marie Tillard est ferme: "La"suite du Christ", par laquelle un homme ou une femme prend des décisions radicales en vue d'entrer dans le vif de l'Evangile, est intégralement déterminée par cette place de la communion aux petits et aux pauvres dans le mystère de Jésus"⁴⁶.

On peut donc dire que c'est par sa consécration totale à Dieu que le religieux est signe de l'Incarnation. Consécration vécue dans la chas-

(44) Cf. JEANNE D'ARC, Sr, La pauvreté, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, p. 412.

(45) Ibid., p. 414.

(46) J.M.R. TILLARD, Appel du Christ... Appels du monde; les religieux relisent leur appel, Paris, Cerf, 1978, p. 78.

teté, la pauvreté, l'obéissance et la vie communautaire qui prend tout son sens dans la suite du Christ. Cette consécration fait de sa vie de baptisé une vie plus radicalement engagée à manifester au monde le dessein d'amour du Père pour les hommes.

1.2.3 Signe de la puissance de Dieu

Dans l'Eglise et dans le monde, la vie religieuse est une proclamation constante de la puissance de la grâce de Dieu et de l'Esprit, comme il est dit au #44, a. 3 de Lumen Gentium: l'état religieux "montre à tous les hommes la suréminente grandeur de la puissance du Christ-Roi et la puissance infinie de l'Esprit-Saint qui agit dans l'Eglise de façon admirable"*.

Cette donnée primordiale se retrouve dans Lumen Gentium. Au sujet des différentes voies de la sainteté, il affirmait que "parmi ces conseils, il y a en première place ce don précieux de grâce fait par le Père à certains de se consacrer plus facilement et sans partage du cœur à Dieu seul dans la virginité ou le célibat" (#42, a. 3). Au chapitre VI concernant les religieux, il poursuit: "Les conseils évangéliques de chasteté vouée à Dieu, de pauvreté et d'obéissance, ... constituent un don divin que l'Eglise a reçu de son Seigneur et que, par sa grâce, elle conserve fidèlement" (#43, a. 1).

* Note: L'expression "Christ-Roi" retenue par le Concile a-t-elle quelque chose de spécifique? Nulle part, dans les commentaires consultés, il n'y est fait allusion. On y parle couramment, cependant, de la puissance de Dieu, de la grâce, de l'Esprit. Ce sont donc ces expressions que nous reprendrons au cours de ce travail.

Perfectae Caritatis souligne peu cet aspect. Souvent, le décret parle de l'Esprit Saint: une mention rapide dans l'introduction, dans la #2, dans le numéro qui traite de l'obéissance (#14, a. 1) et celui qui concerne la vie communautaire (#15, a. 1). Mais ces évocations laissent l'impression d'avoir été semées ici et là. Elles ne sont pas vraiment intégrées à la substance du texte et ne laissent pas assez transparaître l'idée que la vie religieuse vient de Dieu qui, par l'Esprit, la donne quotidiennement à l'Eglise, comme le signale le Père Tillard⁴⁷. Le #12, a. 1 est cependant très explicite: "La chasteté "pour le royaume des cieux" (cf. Matth 19, 12), dont les religieux font profession, doit être regardée comme un grand don de la grâce".

La vie religieuse, telle que présentée par Lumen Gentium, est donc un charisme permanent que Dieu accorde à son Eglise. Elle est d'abord don de Dieu, don de l'Esprit touchant profondément le cœur de l'homme. Comme le dit Jean-Marie Tillard, elle "est générosité divine, don de la toute-puissance de la miséricorde et de la fidélité de Dieu. Elle représente, au sein de l'Eglise périgrinante, et par là au sein du monde des hommes, un signe, un sacrement de la puissance du Dieu et Père de Jésus-Christ"⁴⁸. Jean Galot va dans le même sens quand il écrit: "La consécration religieuse, oeuvre de l'Esprit-Saint qui s'empare de la personne humaine pour en faire la propriété du Christ jusque dans ses inclinations les plus

(47) Cf. J.M.R. TILLARD, Un point de départ, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 24, no 1, janv. 1966, p. 14.

(48) J.M.R. TILLARD, Les religieux..., p. 42.

profondes, comporte donc un dynamisme qui mérite le nom de prophétique"⁴⁹.

Regardée dans cette optique de don de Dieu, de signe de sa puissance de salut dans l'homme, la consécration religieuse est souvent vue dans la continuité de la consécration baptismale.

La consécration religieuse ne peut être qu'un prolongement de la consécration sacramentelle: elle ne la remplace pas, elle aide à la réaliser *celui qui, librement, s'oblige à aller jusqu'au bout dans la ligne des exigences d'une existence chrétienne menée selon une vocation spéciale*. Et cette "spécialisation" n'est légitime que si Dieu en a pris l'initiative en appelant à un état de vie déterminé un chrétien qui accepte de répondre: oui⁵⁰.

En d'autres termes, la consécration religieuse est la réponse existentielle à la prise de possession de tout l'être par le Christ. Il s'agit bien d'une réponse car, comme il a été dit plus haut, c'est toujours Dieu qui a l'initiative.

Don de la grâce, la vie religieuse est également signe de la puissance de Dieu à l'œuvre dans le cœur des hommes pécheurs. Le décalage réel entre la misère de la personne consacrée, sa situation de pauvreté ontologique et ce que Dieu accomplit pourtant, en elle et par elle, révèle la puissance de la grâce de Dieu. Les religieux n'ont pas été choisis par Dieu parce qu'ils étaient des chrétiens meilleurs que les autres, mais parce qu'à travers leur faiblesse humaine, Dieu voulait signifier aux hommes la folie de son amour. Appartenus aux autres hommes dans leur lutte contre le mal, ils veulent laisser transparaître par leur vie toute la

(49) J. GALOT, Le prophétisme essentiel à la consécration religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 35, no 5, mai 1977, p. 152.

(50) J. LECLERCQ, Consécration religieuse et vie contemplative, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 29, no 1, janv. 1971, p. 11.

place accordée à l'action mystérieuse de la grâce, être témoins pour leurs frères et soeurs de ce que Dieu peut faire, dans le cœur de l'homme, quand celui-ci lui donne plein pouvoir sur lui.

Cette puissance de la grâce de Dieu qui envahit tout l'être et suscite un engagement radical dans la ligne du baptême se constate dans la vie quotidienne du religieux. C'est elle qui soutient, au jour le jour, une vie de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, une vie fraternelle vécue par des chrétiens aux prises avec leur condition de pécheurs. Sans cette grâce de Dieu, il serait impossible aux religieux de laisser transparaître le mystère qui les habite. Impossible aussi d'être témoins authentiques d'un amour qui oriente leur existence. Leur fidélité est un signe de l'irruption continue de l'Esprit dans leur vie.

C'est donc à travers les multiples facettes de la vie religieuse que ce dynamisme agit. Il est visible dans la communauté fraternelle, affirme le Père Tillard:

La communion et la fraternité qui en dessine la dimension horizontale (de l'Eglise) nous apparaissent donc, dans cette lumière théologique, essentiellement et fondamentalement comme un "donné", un cadeau du Père, dont le Christ Jésus est à la fois l'unique agent (dans son engagement au service du dessein du Père), l'unique lieu, l'unique puissance (dans l'Esprit Saint qu'il nous livre). Le signe par excellence de l'amour de Dieu pour nous, le voilà: il nous introduit gratuitement dans la fraternité du Christ Jésus, son Fils Unique⁵¹.

Des frères qui ne se sont pas choisis pourraient-ils vivre ensemble dans la charité et proclamer par leur mode d'existence la communion à laquelle tous sont appelés en Jésus-Christ, si la puissance de la grâce ne les

(51) J.M.R. TILLARD, Les religieux..., p. 77.

soutenait? L'amour fraternel prend source dans le don du Père en Jésus-Christ. La communion de fraternité dont la communauté cherche à devenir un signe vivant ne vient fondamentalement que de Dieu seul. Elle proclame existentiellement et concrètement le mystère de la grâce.

La chasteté librement consentie proclame également la présence de la grâce. L'amour en laquelle elle s'épanouit, la paix et la joie qu'elle rayonne ne viennent pas des efforts de l'homme. Lumen Gentium parle d'un "don précieux de grâce", tel qu'il est fait mention plus haut. Et A.M. Perreault commente:

On ne dira jamais trop, en effet, le caractère tout à fait gratuit et transcendant de ce don de la chasteté consacrée. Sans l'intervention constante de la grâce divine, comment une créature charnelle pourrait-elle prétendre placer sa vie entière sous le signe d'une renonciation aussi profonde à l'usage de tendances particulièrement importantes de sa nature? Comment surtout toute une catégorie de personnes normales oserait-elle se constituer pratiquement en marge de la condition humaine la plus commune et de prime abord la plus naturelle? Si déjà la chasteté chrétienne n'acquiert son vrai sens que dans son rapport au Christ, comme l'affirme si énergiquement Saint Paul (I Cor 6, 12-20), à combien plus forte raison la grâce du Christ doit-elle vivifier et soutenir la chasteté consacrée!⁵²

C'est la présence de cette grâce du Christ toujours vivant, de l'action dynamique de l'Esprit qui est source de fidélité et d'épanouissement de la personne qui s'engage à la chasteté religieuse.

Il en va de même de l'obéissance. Ceux qui s'y consacrent désirent réaliser pleinement le dessein de Dieu sur eux et dans le monde. Mais ce dessein ne leur est pas révélé directement: ils se soumettent à des médiateurs dont Dieu se servira pour leur faire connaître sa volonté. C'est

(52) A.M. PERREAULT, art. cit., p. 399.

"sous la motion de l'Esprit-Saint" et "dans la foi" (P.C. #14, a. 1) qu'ils voient l'action de Dieu agissant par eux et en eux. La puissance de sa grâce se manifeste ainsi dans la reconnaissance de l'Esprit à l'œuvre dans ces médiateurs. Puissance de la grâce aussi qui stimule un engagement, à la suite du Christ, dans une obéissance radicale au dessein de Dieu ainsi reconnu. Il n'est que cette force de l'amour agissant dans l'homme pour amener celui-ci à se départir d'un élan si profond de son être. Sans cette puissance, l'obéissance serait impossible.

C'est ainsi toute la vie du religieux qui se trouve dynamisée par la grâce. Et c'est de cette grâce agissante en lui dont il est le témoin. C'est elle, qu'à travers sa vie quotidienne, les hommes découvrent. C'est sa puissance qu'ils devinent à l'origine de la consécration totale de son être à Dieu.

Conclusion

Si Vatican II a insisté sur la participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ (L.G. #35), nous constatons qu'à l'intérieur de cette portion du peuple de Dieu, il a reconnu un rôle spécifique à ceux qui s'engagent dans la voie des conseils évangéliques. Ce rôle, nous avons voulu le cerner en nous attardant d'abord à une étude du vocabulaire utilisé par le Concile, au #44, a. 3 de Lumen Gentium.

Il nous est apparu, à l'étude de ce numéro, que les verbes utilisés: "apparaît comme un signe", "manifeste", "atteste", "annonce", "imite de plus près et représente (le Christ)", "fait voir" et "montre" portaient tous un caractère prophétique, caractère souligné d'ailleurs par plusieurs

des théologiens qui ont fait les commentaires des écrits du Concile portant sur la vie religieuse.

Une réflexion plus approfondie nous a permis de dégager le contenu prophétique porté par ce texte. La vie religieuse nous est apparue d'abord comme un signe manifestant à la fois le "déjà là" et le "pas encore" du Royaume. Signe également de l'Incarnation, de la présence de Dieu aux hommes, en son Fils Jésus. Une présence qui appelle les religieux à devenir témoins de l'amour révélé en marchant à la suite du Christ. Signe enfin de la puissance de Dieu et de la grâce, puissance qui soutient l'engagement quotidien des religieux.

Dans une deuxième partie, nous examinerons les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V.. Nous tenterons de préciser dans quelle mesure le vocabulaire utilisé rejouit celui de Vatican II. Nous nous attarderons également au contenu: se rapproche-t-il de celui dégagé de Lumen Gentium? Comment pouvons-nous dire que les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. sont porteurs d'une dimension prophétique? C'est la question qui nous intéresse maintenant.

CHAPITRE DEUXIEME

LE PROPHETISME DANS LES CONSTITUTIONS ET LES STATUTS DES S.A.S.V.

Introduction

Peu après le Concile, les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, répondant à une demande de Rome, ont entrepris la révision de leurs Constitutions et Statuts. Dans l'esprit du Concile, c'est une refonte totale qu'elles ont mise en oeuvre. Du premier projet, élaboré en 1967 jusqu'à l'approbation définitive par Rome en 1981, elles auront mis quatorze ans de réflexion et d'expérimentation.

Le principe de collégialité ayant été mis de l'avant par Vatican II, c'est dans le même esprit qu'elles ont voulu procéder. C'est ainsi que du début à la fin, les autorités de la Congrégation ont tenu à soumettre les textes rédigés comme documents de travail à la réflexion de l'ensemble des membres, leur demandant d'exprimer leur avis sur chacun d'eux. Nous retrouvons, en annexe, les différentes étapes franchies par le texte avant d'en arriver à son approbation définitive.

En faisant ainsi appel à chacune des religieuses, en soumettant périodiquement les textes à des commissions de travail, les autorités de la Congrégation marquaient leur foi dans l'Esprit présent et agissant dans l'ensemble de la Congrégation. Les remarques et les réflexions recueillies lors des consultations ont suscité certains réajustements et donné une allure différente au texte définitif, si on le compare aux premiers documents de travail. Les Constitutions et les Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge sont donc le fruit de l'étude et de la réflexion d'une congrégation tout entière. Préparés dans un climat de prière et de collaboration, ils dépassent largement l'aspect juridique. Ils reflètent l'esprit dans lequel chaque membre veut vivre sa consécration.

Dans quelle mesure les textes ainsi élaborés portent-ils le caractère prophétique que Vatican II a souligné concernant la vie religieuse? Ce caractère, que nous avons fait ressortir au chapitre premier, a-t-il influencé la conception de la vie religieuse chez les S.A.S.V. et comment celle-ci s'est-elle traduite dans les textes des Constitutions et des Statuts? En confrontant le vocabulaire des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. avec le vocabulaire prophétique de Lumen Gentium #44, a. 3, tel que dégagé au chapitre premier, en examinant le contenu prophétique en rapport avec celui proposé par Vatican II (I.G. #44, a. 3), nous tenterons de cerner l'aspect prophétique des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V..

2.1 Le vocabulaire prophétique

Le #44, a. 3 de Lumen Gentium contient, comme nous l'avons vu, un

certain nombre de verbes à caractère prophétique. Nous y avons relevé "être signe", "manifester - faire voir - montrer", "attester - témoigner", "annoncer - proclamer", "imiter (le Christ) - suivre (le Christ) - représenter (le Christ)", et nous avons montré qu'il était juste d'affirmer ce caractère prophétique à leur endroit. Ce vocabulaire se retrouve-t-il dans le texte des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V.? Son emploi est-il porteur du même sens? C'est l'étude que nous voulons poursuivre maintenant. Une attention particulière portée à l'évolution du vocabulaire à travers les rédactions successives du texte nous apportera également un éclairage précieux.

2.1.1 Etre signe

L'expression "être signe" ne se retrouve qu'une fois dans les Constitutions. Au chapitre de la vie communautaire, #32, nous pouvons lire: "La vie communautaire intensifie cette communion (des personnes dans l'amour); enracinée dans la prière, elle est le signe perceptible de notre union au Seigneur...".

Cependant, le verbe "signifier" est utilisé à quelques reprises. Au #8, il est dit qu'"un anneau porté à la main gauche signifie l'alliance perpétuelle dont le Seigneur nous a gratifiées". Au chapitre de la mission ecclésiale, en situant la consécration religieuse dans la mission de l'Eglise, il est mentionné: "Dans l'Eglise, notre consécration religieuse signifie que cet amour (celui du Père) fait vivre, ..." (#37). Ce verbe se retrouve aussi dans les Statuts, au sujet de la vie de prière: "Par l'écoute et le partage communautaire de la Parole de Dieu, nous cherchons à approfondir notre foi et à signifier notre unité dans le Christ" (#16).

Une expression qui s'en rapproche est également à souligner:
 "Nous nous devons d'écouter la clamour des pauvres et de trouver des formes de solidarité vraiment significatives pour notre temps" (Stat. #8).

Il est à noter que le verbe "signifier - être signe" se retrouve dès les premières ébauches du texte des Constitutions et qu'il est utilisé dans son sens plein: "il révèle, explique, indique le but"¹. Une lecture attentive permet aussi d'observer que ce verbe est repris en différents chapitres: celui de la consécration, de la pauvreté, de la vie de prière, de la vie communautaire et de la mission ecclésiale. C'est donc toute la vie, dans ses expressions les plus diverses, qui se veut signe, et signe pour notre temps.

2.1.2 Manifester - faire voir - montrer

Comme nous l'avons vu précédemment, les verbes "manifester - faire voir - montrer" portent un caractère public. Nous les rencontrons quelques fois à la lecture des Constitutions. Ainsi, au #18, le verbe "manifester" est mis en relation directe avec l'aspect prophétique: "Ainsi unifiées par une relation de plus en plus étroite à l'Essentiel, nous pourrons manifester dans le monde d'aujourd'hui une vraie solidarité avec les pauvres et, par un style de vie simple, exercer la fonction prophétique de la pauvreté religieuse".

Au chapitre de la mission ecclésiale, c'est aussi ce caractère public qui ressort: "Tout comme le Christ est l'envoyé du Père, l'Eglise est mission. Elle se définit alors comme un peuple de témoins engagés

(1) R. SCHULTE, art. cit., p. 1142.

qui, sous la motion de l'Esprit, manifestent l'amour du Père aux hommes de bonne volonté" (#37). Et le paragraphe suivant situe la consécration religieuse dans la poursuite de cette mission. A elle aussi il incombe de manifester l'amour du Père. La vie communautaire, dans les Statuts, est présentée comme étant, dans l'Eglise, "une des premières manifestations de l'Esprit" (#18).

Un autre emploi du verbe "manifester", dans les Constitutions, laisse entendre qu'il a clairement été saisi dans son sens prophétique et qu'il est porteur d'un caractère public. Même si le contexte dans lequel il est employé n'est pas significatif, dans cette étude, il est cependant révélateur d'en souligner l'utilisation. Au #61, il est dit: "... elle (la supérieure générale) confronte sans cesse la marche de la Congrégation avec les courants de pensée et d'action qui manifestent dans l'Eglise et la société, le souffle créateur de l'Esprit Saint".

Quelques expressions rejoignent le même sens que les verbes "manifester - faire voir - montrer". Il s'agit des termes "rendre visible", "rendre perceptible" et "présenter". Tous trois veulent que soit connue ouvertement une situation donnée. Dans les Constitutions, au #39, le chapitre de la mission ecclésiale se termine ainsi: "A son école (Marie), elles se rendent aptes à présenter le Christ aux hommes de leur temps". Au sujet de la pauvreté, il est fait mention qu'un "judicieux emploi du temps rend perceptible la valeur humaine du travail accompli dans la liberté intérieure et assumé dans une volonté de service" (#10). Au dernier paragraphe du chapitre de la chasteté consacrée, l'intention est nette: il est sous-titré "dimension prophétique". Nous lisons: "Ainsi vécue, la chasteté religieuse anticipe la célébration éternelle de l'Alliance à

laquelle tous sont appelés et elle rend visible dans notre monde la présence du Royaume" (#7). Dans l'édition de 1971, c'était le verbe manifester que nous retrouvions: "Elle (la chasteté consacrée) manifeste en quelque sorte la présence cachée du Royaume sous la figure de ce monde"². Le sens de "rendre visible" est donc assez proche de "manifester".

Nous remarquons aussi, qu'en deux fois, au sujet de la chasteté et au sujet de la pauvreté, les verbes "manifester" et "rendre visible" sont mis en relation explicite avec la dimension prophétique des voeux. Ces mentions ont été ajoutées lors de la dernière rédaction. Elles soulignent, sans équivoque, l'esprit qui les portait: "Il serait important d'énoncer cette fonction prophétique et charismatique face à la pauvreté. Ne serait-ce pas justement dans ce que la pauvreté témoigne de SOLIDARITE, d'INSECURITE et de LIBERATION qu'elle prophétise?" faisait remarquer un groupe lors de la consultation générale de 1977-78³.

Au chapitre premier, nous avions fait ressortir, à propos de la vie religieuse selon Vatican II, la dimension extérieure, le caractère public présent dans les expressions "manifester - faire voir - montrer". Les extraits des Constitutions et des Statuts cités précédemment comportent vraiment cette notion: "manifester dans le monde d'aujourd'hui" (Const. #18), "manifester l'amour du Père aux hommes de bonne volonté"

(2) Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, (ad experimentum), Nicolet, 1971, p. 24.

(3) Rapport de la consultation générale: La pauvreté religieuse, Les Soeurs de l'Assomption de la S.V., Nicolet, 1979, p. 54.

(Const. #37), "présenter le Christ aux hommes de leur temps" (Const. #39), "rendre visible dans notre monde" (Stat. #7). Le souci de rejoindre les hommes de leur temps, la conscience d'être liées à l'histoire de leur peuple, à l'instar des prophètes de l'Ancien Testament, est donc bien présent dans les textes des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V..

Enfin, comme nous l'avons signalé pour l'expression "être signe", c'est ici aussi toute la vie qui se veut manifestation. Nous en retrouvons, en effet, une mention claire au sujet de la pauvreté, de la chasteté, de la vie communautaire et de la mission ecclésiale.

2.1.3 Attester - témoigner

Témoigner, c'est un aspect du prophétisme qui a été fortement retenu dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V.. L'obéissance est un témoignage: "... elle témoigne de la liberté des enfants de Dieu" (Const. #22). La pauvreté est aussi un témoignage: "La sobriété des effets personnels et la frugalité de la vie témoignent du détachement des biens terrestres; ..." (Stat. #10). Au chapitre de la mission ecclésiale, comme nous l'avons déjà souligné, les soeurs situent leur mission à l'intérieur de la mission de l'Eglise qui "se définit comme un peuple de témoins engagés" (Const. #37). Un passage du chapitre du service de l'unité signale que "les conseillères générales doivent témoigner d'un attachement sincère à la Congrégation" (Stat. #38).

Mais l'accent est mis plus particulièrement sur la vie communautaire. Elle se doit vraiment d'être porteuse d'un témoignage. Dans les Constitutions, au #36, il est dit: "Par l'intensité de sa vie fraternel-

le, la communauté locale témoigne dans son milieu de l'inspiration évangélique qui l'anime". Le #29 des Statuts, au chapitre de la fidélité créatrice, revient sur cette idée: "Par la ferveur de leur prière, l'authenticité de leur engagement apostolique et la visibilité de leur amour fraternel, les soeurs témoignent de leur attachement au Christ". C'est encore la communion fraternelle qui est témoignage au #20 des Statuts: "L'authenticité de notre communion fraternelle témoigne de la vérité de notre appartenance à la Congrégation ...". D'ailleurs le #36 des Constitutions et le #20 des Statuts qui terminent les chapitres de la vie communautaire sont intitulés "témoignage". L'insistance est remarquable. Ce sont les seules fois où le sous-titre "témoignage" revient et les deux fois, il s'agit de la vie communautaire. Cette insistante serait-elle à mettre en relation avec le charisme de la Congrégation (Const. #3)?

La dimension prophétique soulignée au sujet de la chasteté et de la pauvreté est marquée aussi pour l'obéissance. En effet, le sous-titre du #22 des Constitutions se lit ainsi: "dimension prophétique". Ici encore, ce sous-titre a été ajouté lors de la dernière édition. Alors que pour la chasteté le verbe "rendre visible" est utilisé, au paragraphe intitulé "dimension prophétique", c'est le verbe "manifester" qui est employé pour ce qui concerne la pauvreté et le verbe "témoigner" pour l'obéissance. Nous constatons donc que, pour chacun des voeux, la dimension prophétique est clairement mentionnée, non seulement comme sous-titre, mais dans le vocabulaire lui-même.

A la lecture attentive des diverses éditions des Constitutions et des Statuts nous découvrons que l'emploi fréquent du verbe "témoigner" est récent. C'est dans le document de travail de 1979 qu'il apparaît pour la

première fois au #22 des Constitutions et aux #10 et 20 des Statuts alors qu'il faut attendre à 1980 pour le rencontrer aux #36 des Constitutions et 29 des Statuts. La lecture des commentaires recueillis lors de la consultation générale de 1977-78 ne permet pas de justifier l'emploi spécifique de ce terme pour un numéro donné. Cependant, il est facile d'y percevoir un souci de vivre la vie religieuse dans sa dimension de témoignage. Le texte définitif traduit bien ce souci de l'ensemble de la Congrégation.

Communication d'une expérience personnelle, traduction visible d'un vécu intérieur, telle est la marque d'un vrai témoignage, a-t-il été dit au chapitre premier. Le témoignage dont il est question dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. recouvre bien ces réalités. Il est ancré dans la vie quotidienne: la sobriété des effets personnels et la frugalité de la vie (Stat. #10), l'obéissance (Const. #22), l'authenticité de la communion fraternelle (Stat. #29) témoignent, de même que l'intensité de la vie fraternelle de la communauté locale (Const. #36). Est-il besoin d'insister sur cette dimension expérientielle du témoignage? Nous constatons qu'elle est bien présente dans les textes que nous étudions. C'est elle qui donne au témoignage sa véracité, sa marque distinctive.

Et le témoignage est au service de la mission en Eglise. Le #37 des Constitutions le rappelle: "Tout comme le Christ est l'envoyé du Père, l'Eglise est mission. Elle se définit alors comme un peuple de témoins engagés ...". Ce sont toutes les strates de la vie religieuse qui sont mises au service de cette mission: comme nous venons de le voir, la pauvreté, l'obéissance, la vie de prière, la vie communautaire, l'engagement

apostolique doivent être des témoignages de l'expérience profonde vécue avec Dieu, en communauté.

2.1.4 Annoncer - proclamer

Il est surprenant de ne retrouver nulle part les verbes "annoncer" et "proclamer", davantage porteurs de la dimension verbale, dans le texte des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V.. D'autant plus qu'il s'agit d'une congrégation vouée à l'éducation. Il est vrai que ces expressions se retrouvent peu dans les textes conciliaires au sujet de la vie religieuse. Elles sont plutôt associées à la prédication, comme nous l'avons souligné plus haut.

La dimension de confession officielle est sans doute sous-jacente dans la profession publique des voeux, et surtout des voeux perpétuels où la communauté chrétienne est invitée à participer (Const. #48). Mais est-elle réduite à ce moment? Faut-il davantage penser à un état permanent de proclamation où tous les gestes de la vie sont annonce d'une dimension transcendante? Sans doute, mais le rappel n'est pas explicite.

De même pour l'éducation et le travail missionnaire. Les faits montrent des soeurs qui sont engagées en catéchèse, en pastorale, deux domaines où l'annonce de Jésus-Christ, de la foi, est manifeste. Mais ni les Constitutions ni les Statuts ne font appel à cette annonce, à ce souci de professer la foi, de la répandre par la parole. Un retour sur les textes précédents nous permet de constater un emploi très restreint de ce terme. Il se retrouve deux fois dans l'édition de 1969 et une seule fois en 1971. Il n'est donc pas spécifique au vocabulaire prophétique des

Constitutions et des Statuts des S.A.S.V.. Cette discréption est-elle l'indice que l'accent est mis ailleurs? Elle nous laisse pressentir, du moins, que l'aspect prophétique n'est pas caractérisé par la dimension d'annonce, de proclamation verbale.

2.1.5 Imiter (le Christ) - suivre (le Christ) - représenter (le Christ)

Très souvent retenues par le Concile, au sujet de la vie religieuse, les expressions "imiter le Christ", "suivre le Christ" font partie du vocabulaire prophétique des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V.. Elles ont été souvent utilisées, soit dans leur forme initiale, soit dans des expressions similaires telles que "l'attachement au Christ", "à l'exemple du Christ". Il est important de noter que plusieurs chapitres reviennent sur ce thème, ceux sur la consécration religieuse, la chasteté consacrée, la pauvreté évangélique, l'obéissance religieuse, la vie de prière, la mission ecclésiale et la fidélité créatrice. L'envoi, qui termine les Constitutions y fait aussi appel: "Puissions-nous avancer à la suite du Christ, ...". Le signe essentiel de la vie religieuse⁴ a donc été bien saisi et appliqué à l'ensemble de la vie.

Dès le début des Constitutions, c'est la consécration religieuse dans son ensemble qui est perçue comme une "suite du Christ": "Le sens profond de cette consécration religieuse est d'épouser le projet du Père à la suite du Christ ..." (#6). Cette idée est reprise en trois fois au chapitre de la fidélité créatrice. Le #40 présente la vocation religieuse

(4) Cf. R. SCHULTE, art. cit., p. 1156.

comme un don de Dieu qui est "appel personnel à suivre le Christ". Au #41, il est mentionné que l'étape du pré-noviciat permet à la candidate "de progresser dans son désir de s'engager à la suite du Christ ...". La formule de profession elle-même, au #49, reprend ce thème: "Toi, Père, dont la bienveillance ne se lasse jamais, garde-moi fidèle à cette nouvelle alliance que tu établis aujourd'hui et rends ma vie conforme à celle de Jésus-Christ". Enfin, les Statuts, au même chapitre de la fidélité créatrice, introduisent le paragraphe sur le pré-noviciat en disant: "La personne qui désire suivre le Christ selon le projet de l'Institut..." (#25). Inutile d'insister: l'engagement à la vie religieuse dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. est un engagement à la suite du Christ.

L'expression particulière "suivre le Christ" se retrouve également au chapitre de l'obéissance, dans le numéro intitulé "fondement théologal": "Par la profession d'obéissance, la religieuse s'engage librement et de façon responsable à suivre le Christ obéissant..." (#19). Nous la rencontrons aussi au chapitre de la vie de prière: "Nous aimons la prier souvent (Marie), elle qui, nous ayant précédées dans la foi, nous accompagne maintenant à la suite du Christ" (#30).

La chasteté consacrée, au #13 des Constitutions, nous parle de "vivre en un cœur humain le mystère de chasteté que le Christ lui-même a choisi en sa condition terrestre". L'expression se rapproche beaucoup du sens donné par "imiter le Christ". Ce qui est dit de la pauvreté, au #15, rejoint également ce sens: "Par la profession de pauvreté, la religieuse choisit la condition du Christ pauvre".

Ce sens se prolonge dans l'expression "l'attachement au Christ".

Au sujet de la chasteté, il est rappelé que "l'attachement au Christ Jésus, le souci de partager sa vie et son projet, constituent le meilleur appui de la personne consacrée" (Stat. #5). La pauvreté aussi demande un "attachement au Christ pauvre". Et nous soulignons l'insistance: "... chacune se sentira appelée à adopter un style de vie exprimant son allégeance à un Maître qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir" (Stat. #11).

Enfin, en deux fois il nous est donné de retrouver la formule "à l'exemple du Christ". La vie de prière est vécue à l'exemple du Christ: "Notre vie, c'est le Christ. ...A son exemple et en union avec lui, c'est notre vie et celle de nos frères et soeurs que, dans la prière, nous tournons vers le Père" (Stat. #15). La mission ecclésiale se veut aussi à cet exemple: "Attentive à l'amour du Père, elle (chaque soeur) veut, à l'exemple du Christ, porter cet amour aussi loin que l'Esprit la conduira".

Ces dernières expressions rejoignent le sens profond de "suivre le Christ - imiter le Christ". Parsemées tout au long du texte, elles sont comme un fil conducteur et rappellent constamment le sens de l'engagement à la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. Elles situent également la vie de prière et la mission ecclésiale dans l'élan de la consécration à la suite du Christ. Dans l'utilisation de ce vocabulaire, les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. sont donc très proches de Perfectae Caritatis. Les références mises en retrait dans l'édition de 1969 montrent l'intention visible de rappeler ce décret.

Une vie religieuse qui soit "imitation du Christ", c'est l'impre-

sion qui se dégage clairement à la lecture de ces textes. Prolonger, dans le monde d'aujourd'hui, la présence du Christ aux hommes dans les moindres gestes quotidiens, c'est tenir un langage prophétique. Les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. le rappellent constamment à leurs membres.

2.1.6 Révéler

Le #44, a. 3 de Lumen Gentium n'utilise pas spécifiquement le verbe "révéler". Cependant, il est juste de dire qu'il recouvre les mêmes réalités que les verbes "manifester" ou "proclamer", selon qu'il met davantage l'accent sur l'ensemble des gestes de la vie ou sur la parole. C'est un verbe à caractère essentiellement prophétique: "Le charisme prophétique est un charisme de révélation, qui fait connaître à l'homme ce qu'il ne pourrait découvrir par ses seules forces"⁵.

Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge ont choisi ce verbe dans l'expression de leur projet: "Avec Marie, tout miser sur Dieu pour révéler l'amour dans l'éducation"⁶. Placé en première page des Constitutions et des Statuts, il se veut la ligne de fond qui oriente l'ensemble de leur vie. D'ailleurs, le décret romain d'approbation montre bien qu'il en a saisi toute l'importance quand il émet le voeu que la mise en applica-

(5) X. LEON-DUFOUR et coll., op. cit., p. 1047.

(6) Pour un style de vie évangélique; Constitutions des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1981, p. 20.

tion des Constitutions soit pour toutes les Religieuses de l'Institut "une aide précieuse pour répondre toujours mieux à leur vocation de révéler à leurs frères l'amour du Père"⁷.

Il est intéressant de constater que la formulation du projet de la Congrégation est l'aboutissement d'une longue recherche et réflexion de l'ensemble des membres S.A.S.V. (cf. annexe), réflexion poursuivie dans la ligne du charisme originel de la Congrégation, tel que demandé par Perfectae Caritatis (#2, a. 1). C'est en 1979 que le projet de la Congrégation est exprimé dans sa forme définitive où se retrouve le verbe "révéler". Mais une étude attentive des textes permet de retracer l'expression "révéler l'amour" dès l'édition de 1969. Au chapitre de l'obéissance, il était dit: "L'obéissance religieuse est une participation à l'obéissance du Christ. Comme celle du Christ, elle s'enracine dans la révélation de l'Amour du Père..."⁸. Le souci d'une révélation, d'une manifestation sensible est donc demeuré présent tout au long de l'élaboration des textes des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V.. Et il était porté par l'ensemble des membres, comme en fait foi l'élaboration du projet.

L'étude du vocabulaire des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. permet donc de constater l'usage assez fréquent des expressions prophétiques de Lumen Gentium #44, a. 3. Ces expressions se retrouvent tout

(7) Ibid., p. 8.

(8) Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1969, p. 25.

au long des chapitres touchant l'essentiel de la vie religieuse: la consécration, les voeux et la vie fraternelle. Elles sont même parfois mises en relation directe avec la dimension prophétique, exprimée comme sous-titre de paragraphe pour la chasteté (Stat. #7) et l'obéissance (Const. #22), et citée dans le texte même en ce qui concerne la pauvreté (Const. #18). Elles confèrent donc à l'ensemble du texte un caractère qu'on peut qualifier de prophétique.

2.2 Le contenu prophétique

Un premier regard porté sur le texte des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. a fait ressortir le caractère prophétique du vocabulaire utilisé. Qu'en est-il du contenu? Pouvons-nous y retracer le sens qui se dégage de Lumen Gentium #44, a. 3? Dans quelle mesure pouvons-nous dire qu'il est signe du Royaume, signe de l'Incarnation, signe de la puissance de Dieu? C'est la réflexion que nous poursuivrons maintenant en reprenant les textes des Constitutions et des Statuts.

2.2.1 Signe du Royaume

Lumen Gentium #44, a. 3 insiste sur la dimension eschatologique de la vie religieuse, comme nous le laisse voir le chapitre premier. C'est un des rôles essentiels de la vie religieuse que de rappeler au monde "l'existence d'une vie nouvelle et éternelle" (L.G. #44, a. 3), d'un Royaume à venir, déjà inauguré et présent dans l'histoire depuis la résurrection du Christ. Rôle prophétique, confié par l'Esprit. Rôle partagé avec l'ensemble des baptisés, mais que la vie religieuse se doit de remplir avec une intensité particulière. Les Constitutions et les Statuts des

S.A.S.V. ont-ils été attentifs à faire ressortir cette dimension eschatologique?

D'abord signe du Royaume à venir, annonce de la résurrection et de la gloire éternelle. Cet aspect est nettement mis en valeur au #4 des Constitutions où le mystère de l'Assomption est mis en regard avec la dimension eschatologique:

Le mystère de l'Assomption est proposé à notre foi comme une vivante illustration de l'accomplissement final où Dieu, Père et Providence, conduit l'humanité dans et par le Christ. La contemplation de ce mystère, source d'espérance et de dynamisme spirituel, nous rappelle sans cesse pour quelle plénitude de vie le Seigneur nous a rachetées. ...Il est une invitation à cheminer dans la foi, comme Marie en sa vie terrestre, ... pour parvenir à la joie de la résurrection.

C'est donc dans la contemplation de ce mystère que les S.A.S.V. alimentent leur foi en l'existence d'un monde nouveau. C'est là aussi qu'elles nourrissent leur espérance de partager la gloire du Royaume. Le #30, au chapitre de la vie de prière, le mentionne explicitement: "Contemplée dans sa vie terrestre et dans la gloire de son Assomption, la Vierge Marie soutient notre espérance".

C'est encore le mystère de l'Assomption de Marie qui est mis en relation avec la résurrection au #22. Terminant le chapitre de l'obéissance, ce numéro intitulé "dimension prophétique" indique le but vers lequel l'obéissance conduit: "Attentive et docile à l'Esprit, la religieuse chemine avec Marie vers l'accomplissement de sa vocation filiale dans la joie de la résurrection".

Il est intéressant de constater que ces trois numéros des Constitutions qui soulignent le caractère eschatologique de la vie religieuse

mettent davantage l'accent sur la dimension plus statique de ce caractère: sa dimension de "pas encore", d'"en avant". Et ils le font chaque fois en référence au mystère de l'Assomption de Marie, mystère proposé plus spécifiquement aux membres de l'Institut comme objet de contemplation et source d'espérance.

Le #7 des Statuts souligne aussi de façon très nette cette dimension du Royaume à venir: "... la chasteté religieuse anticipe la célébration éternelle de l'Alliance à laquelle tous sont appelés". Et il poursuit en faisant référence au "déjà là" du Royaume: "et elle rend visible dans notre monde la présence du Royaume". Dans ce numéro, se trouvent donc réunies les deux dimensions du caractère eschatologique de la vie religieuse.

Dans un commentaire des Constitutions et des Statuts sur la chasteté consacrée, Sr A. Mignault signale clairement le lien entre le caractère eschatologique de la chasteté et sa fonction prophétique: "Dans le sillage de la virginité mariale, la chasteté consacrée signifie, pour les siècles à venir, cette attente, cette disponibilité, cette réceptivité, à la grâce d'en haut qui est la condition fondamentale de l'existence chrétienne. A cette lumière, elle exerce pour l'humanité une fonction prophétique"⁹.

Une autre mention du "déjà là" du Royaume est faite au chapitre de

(9) A. MIGNAULT, Sr, Commentaire spirituel de "Pour un style de vie évangélique", Fascicule IV: La chasteté consacrée, Les Soeurs de l'Assomption de la S.V., Nicolet, 1983, p. 10.

la vie communautaire dans les Constitutions: "Le dimanche lui permet de développer le sens de la fête et de la gratuité qui sont l'atmosphère du Royaume" (Const. #34). C'est toute la présence actuelle d'un monde à venir qui se saisit dans cette phrase.

Les références soulignées laissent voir une mentalité, un style de vie, porté par la prière, tout orienté vers l'attente de la réalisation d'une promesse. C'est ce style de vie, cette mentalité qui devient signe. C'est donc plus par leur projet de vie consacrée que les S.A.S.V. sont signe du Royaume que par des gestes ou des actions spécifiques qui annonceraient clairement la vie à venir. Cependant un lien est souligné entre la vie religieuse comme signe du Royaume et ses différents engagements. C'est à travers ces engagements que le signe devient lisible.

Il est intéressant de constater, par exemple, qu'au sujet de la chasteté (Stat. #7) le caractère prophétique est très explicite: il l'est à la fois par le vocabulaire et le contenu, il l'est aussi dans ses deux dimensions de "pas encore" et de "déjà là". Cela rejoint ce qui a été dit au chapitre premier: "L'annonce la plus éclatante du Royaume des cieux vient de la chasteté"¹⁰. Spécifiquement, par leur chasteté, les S.A.S.V. rappellent les liens premiers établis entre Dieu et les hommes et la permanence de ces liens appelés à s'épanouir en une fête éternelle. Elles laissent percevoir aussi le nouveau mode de relations qui sera vécu entre les hommes en rendant déjà visible en ce monde ce mode de relations établies sur la charité.

(10) J.M. DUFORT, art. cit., p. 45.

Dans le quotidien de leur existence, les S.A.S.V. vivent leur obéissance dans cet esprit du Royaume vers lequel elles cheminent sur les traces de Marie. Le #22 des Constitutions qui le souligne mentionne, à la phrase précédente: "... elle (l'obéissance) témoigne de la liberté des enfants de Dieu". C'est donc de cet aspect de liberté totale des enfants de Dieu appelés à se réaliser pleinement à la résurrection dont témoigne l'obéissance des S.A.S.V..

Le caractère eschatologique de la pauvreté n'est pas mis en relief dans l'édition de 1981. L'édition de 1971 y faisait une référence explicite: "Elle (la mise en commun des ressources) inclut le détachement des richesses temporelles et la liberté de renoncer à ses biens de famille afin de centrer davantage sa vie sur l'espérance de la résurrection"¹¹. Une incise, au début d'un paragraphe, fait cependant référence à la dimension de détachement en vue du Royaume. On peut y lire: "Ainsi unifiées par une relation de plus en plus étroite à l'Essentiel..." (Const. #18). On en fait d'ailleurs la condition pour "manifester dans le monde d'aujourd'hui une vraie solidarité avec les pauvres et ... exercer la fonction prophétique de la pauvreté religieuse".

A plusieurs reprises, dans les Constitutions et les Statuts, il est question de l'amour qui fait vivre les membres, qui unifie, crée des liens, mais en aucun temps, cette charité fraternelle n'est mise en relation avec la dimension eschatologique. Ici encore, l'édition de 1971 établissait un lien direct entre vie fraternelle et communauté eschatolo-

(11) Pour un style..., 1971, p. 31.

gique: "La vie fraternelle est déjà sur terre la condition de ceux que le Christ a rassemblés au prix de sa mort et de sa résurrection"¹². Pourquoi ce lien a-t-il été omis dans la dernière révision des textes? Aucune remarque, dans les consultations, ne permet de le dire. La réalité demeure: la communion fraternelle est porteuse par elle-même du signe du Royaume, mais aucune mention ne vient le rappeler explicitement.

Enfin, la vie de prière des S.A.S.V. porte l'empreinte de la tension vers le Royaume. Elle l'est plus spécifiquement dans cette relation constante à l'Assomption de Marie qui oriente les regards vers le Royaume où déjà la Vierge partage la gloire du Père. Elle l'est aussi dans sa dimension de cheminement, de marche vers Dieu (Const. #30). Les deux pôles du Royaume sont donc présents à la prière des S.A.S.V..

Un examen attentif du contenu des différentes éditions des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. permet de constater que l'aspect prophétique "signe du Royaume", davantage peut-être dans sa dimension de "pas encore" que de "déjà là", était beaucoup plus présent dans les premiers textes que dans l'édition finale. Ainsi, dans l'édition de 1969, il y a une référence formelle au "Royaume à venir" aux chapitres de la consécration, de la vie fraternelle, de la vie de prière et de chacun des trois voeux. Ce texte était plus proche des documents conciliaires Lumen Gentium et Perfectae Caritatis sous cet aspect.

Certaines références bibliques, citées en exergue de chacun des chapitres, faisaient également allusion au Royaume, dans l'édition de

(12) Ibid., p. 59.

1971. Philippiens 3, 20-21: "Pour nous, notre cité se trouve dans les cieux..." était, avec d'autres textes, en marge du chapitre sur la chasteté consacrée, Matthieu 6, 33: "Cherchez d'abord le Royaume et sa justice..." en marge du chapitre sur la pauvreté évangélique. La chapitre de la vie fraternelle était précédé, entre autres, d'une citation de Matthieu: "Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon Nom, je suis là au milieu d'eux" (18, 20), tandis que celui de la fidélité créatrice rappelait I Cor 1, 8-9: "C'est lui qui vous affermira jusqu'au bout, pour que vous soyez irréprochables au Jour de notre Seigneur Jésus-Christ. Il est fidèle etc...". En procédant à la révision des Constitutions et des Statuts, le comité de rédaction a choisi de n'insérer qu'un seul texte biblique en marge de chacun des chapitres. Seul, de ces textes, a été retenu I Cor 1, 8-9 et il est cité ainsi: "C'est lui qui vous affermira jusqu'au bout ... Il est fidèle etc...". La référence directe à l'eschatologie est enlevée.

Nous retrouvons donc dans le texte définitif des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. des passages qui soulignent que l'engagement à la vie religieuse des S.A.S.V. se veut signe du Royaume. Ces passages, de même que les textes bibliques cités en exergue, sont cependant moins nombreux que dans les éditions précédentes. Est-ce à dire que le texte définitif comporterait un caractère prophétique moins marqué? Dans son aspect "signe du Royaume", il semble que oui. Est-ce qu'on a tout simplement laissé tomber certains passages ou a-t-on voulu mettre l'accent sur une autre dimension? C'est ce que la poursuite de cette étude tentera d'éclairer.

2.2.2 Signe de l'Incarnation

La vie religieuse, selon Lumen Gentium #44, a. 3, se doit également d'être signe de l'Incarnation. Vécue à la suite du Christ, elle doit manifester la présence de l'amour de Dieu aux hommes et être témoin de la soumission radicale du Christ à la volonté du Père. Déjà, la section "vocabulaire prophétique" a fait ressortir comment les textes des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. utilisaient largement les expressions "suivre le Christ", "imiter le Christ", "s'attacher au Christ". L'intention est là, claire. L'ensemble de la vie religieuse des S.A.S.V., comme leurs gestes quotidiens de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de prière, de présence aux autres s'inscrivent dans cette ligne de la suite du Christ et sont, par le fait même, rappel de la venue et de la présence continuée du Christ, signe de l'Incarnation. Mais, à la suite du Christ, que veulent manifester les S.A.S.V.? De quoi veulent-elles témoigner plus spécialement?

C'est le texte du projet apostolique qui caractérise le mieux l'intention qui les habite: révéler l'Amour du Père (Const. #5). Placé en tête de l'ensemble des Constitutions et des Statuts, il marque bien l'importance accordée à la manifestation, à la suite du Christ, de cet amour du Père. D'ailleurs, c'est un charisme de charité qui a marqué l'histoire de la Congrégation (Const. #3), et, selon la consigne de Jean Harper, le fondateur, c'est la charité qui est considérée comme le cachet de la Congrégation (Const. #2). Révéler, faire éclater au grand jour l'amour dont le Père entoure les hommes, voilà ce que se proposent les S.A.S.V.. La parole de saint Jean mise en exergue du chapitre sur la mission ecclésiale indique bien le sens de cette mission: "Comme tu m'as

envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde... Je leur ai révélé ton nom et le leur révélerai pour que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux et moi en eux" (Jn 17, 18.26).

Au cœur de leur projet, cette volonté de vivre l'amour et de le répandre se retrouve tout au long des Constitutions et des Statuts. Le numéro 3, sur le charisme de la Congrégation signale: "Essentiellement apostolique, elle (la Congrégation) se destine à une mission d'éducation chrétienne, pour révéler l'Amour du Père aux jeunes de notre temps...". Au chapitre de la chasteté consacrée, il est mentionné que c'est en se laissant imprégner par l'amour de Dieu que la religieuse S.A.S.V. pourra à son tour révéler l'amour: "Se consacrer ainsi, c'est donner à l'amour universel du Christ l'espace voulu pour qu'il croisse en nous et nous habilite pour la mission (Const. #13). Les Statuts reviennent sur cette même idée: "Cet amour que nous accueillons, nous voulons le vivre en communion avec nos frères et soeurs du monde entier" (#5). Et, quelques lignes plus loin: "Libérées par l'amour du Christ, nous pouvons être disponibles pour le service de la prière, de l'accueil, de l'écoute, du dévouement joyeux et désintéressé" (#6).

La vie communautaire est perçue comme une manifestation particulière de l'amour de Dieu: "La vie chrétienne est, à l'image de la vie trinitaire, une communion de personnes dans l'amour. La vie communautaire intensifie cette communion; ... elle est le signe perceptible de notre union au Seigneur" (Const. #32). Commentant ce numéro des Constitutions, Sr Alice Mignault écrit:

Dieu est communion de personnes; Dieu est communauté; une communauté où le partage est tel qu'il réalise la plus parfaite unité. La vie chrétienne doit tendre à refléter cette unité dans la communion. Tout chrétien est appelé, en vertu de son baptême, à devenir un être de communion. La vie religieuse doit nous permettre d'actualiser ce devenir.

De plus, la mission elle-même nous en fait un devoir. "Qu'ils soient un ... afin que le monde croie que tu m'as envoyé". La vie communautaire deviendra le signe de notre union au Seigneur et de notre participation à sa mission d'envoyer du Père pour révéler l'Amour"¹³.

Dans la même optique le #36 des Constitutions précise que c'est "par l'intensité de sa vie fraternelle que la communauté locale témoigne dans son milieu de l'inspiration évangélique qui l'anime". Le #29 des Statuts rappelle aussi que c'est, entre autres, par la visibilité de leur amour fraternel que les soeurs témoignent de leur attachement au Christ.

Si le chapitre sur la vie de prière insiste sur la nécessité d'alimenter l'amour à sa source, le Père, le chapitre sur la mission ecclésiale invite la religieuse S.A.S.V. à être témoin de l'amour reçu: "Attentive à l'amour du Père, elle veut, à l'exemple du Christ, porter cet amour aussi loin que l'Esprit la conduira" (Stat. #21). Son témoignage, c'est dans un esprit d'Eglise qu'elle est appelée à le porter: "Elle (l'Eglise) se définit comme un peuple de témoins engagés qui, sous la motion de l'Esprit, manifestent l'amour du Père aux hommes de bonne volonté. Dans l'Eglise, notre consécration religieuse signifie que cet amour fait vivre, qu'il peut remplir une vie entière et qu'il est créateur de liens entre les personnes" (Const. #37).

(13) A. MIGNAULT, Sr, op. cit., Fascicule IV: La vie communautaire, p. 3.

A la suite du Christ, les religieuses S.A.S.V. s'engagent donc à révéler l'Amour du Père. Ce thème est vraiment central dans leurs Constitutions et leurs Statuts. Il revient, sous différentes formes, pas moins de 35 fois. Accueillir l'amour, vivre en présence de Dieu dans l'amour, contempler le Christ révélant l'amour, être témoin de l'amour, porter l'amour, révéler l'amour sont autant d'expressions qui marquent leur volonté de se laisser d'abord imprégner par l'amour du Père, manifesté dans le Christ, pour ensuite le révéler à leurs frères et soeurs. Elles sont conscientes de la nécessité de vivre entre elles cette communauté d'amour pour que leur témoignage soit crédible. Les chapitres de la vie communautaire et de la mission ecclésiale soulignent l'importance d'une communion fraternelle intense. Certains passages le notent clairement: "L'authenticité de notre communion fraternelle soutient notre engagement apostolique" (Stat. #20). Ou encore: "L'union entre les soeurs sera tenue pour une valeur primordiale" (Const. #2).

C'est cette qualité d'amour dont elles auront vécu qu'elles voudront communiquer autour d'elles, avec une préférence pour les pauvres et les petits, à l'instar du Christ. C'est d'ailleurs inscrit dans leur charisme: "... elles se destinent à une mission d'éducation chrétienne ... pour travailler en Eglise à la promotion du peuple de Dieu, avec une attention spéciale aux pauvres" (Const. #3). Inscrit aussi dans leur histoire: "Elles ont accueilli avec foi et confiance en la Providence les appels de l'Eglise en accordant la préférence aux milieux ruraux, aux minorités culturelles, aux régions éloignées des grands centres, sans pour autant faire de discrimination entre les classes sociales de ces différents milieux"¹⁴. Le chapitre sur la pauvreté religieuse insiste sur cette

(14) Pour un style...; Constitutions, 1981, p. 11.

présence auprès des pauvres. Un long paragraphe y est consacré dans les Statuts: "Nous nous devons d'écouter la clamour des pauvres et de trouver des formes de solidarité vraiment significatives pour notre temps. Soucieuses de justice sociale, les communautés portent une attention particulière aux humbles, aux démunis, aux sans-voix de tous les milieux où elles vivent" (Stat. #8). Le #11 reprend: "L'attachement au Christ pauvre et l'engagement spécifique dans les tâches terrestres, comme pauvres et avec les pauvres, permettent aux soeurs de donner un accent particulier à leur vie de pauvreté".

Après avoir souligné que le partage des ressources suppose que les soeurs viennent en aide aux moins favorisés (Const. #17), les Constitutions voient, dans cette solidarité avec les pauvres, l'expression de la fonction prophétique de la pauvreté religieuse (Const. #18). Elles considèrent donc que leur communion aux petits et aux pauvres leur permet de communier davantage au Christ, de manifester encore aujourd'hui son amour de préférence pour eux.

Les Constitutions et les Statuts ont donc le souci de rappeler aux S.A.S.V. leur mission d'être témoins de l'incarnation de l'amour avec une préférence pour les petits et les pauvres. Mission prophétique, comme il a été souligné au chapitre premier, parce qu'elle s'inscrit dans la mission même du Christ, parce qu'elle met l'accent sur ce qui est au coeur de cette mission. Vécus dans toute leur profondeur, les Constitutions et les Statuts provoquent les S.A.S.V. à être de vrais prophètes de l'amour.

Etre signe de l'Incarnation, c'est aussi être témoin de la soumission radicale du Christ à la volonté du Père, comme le souligne Lumen

Gentium: l'état religieux "représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père" (#44, a. 3).

Les Constitutions situent la consécration religieuse dans cette soumission du Christ au projet du Père: "Le sens profond de cette consécration religieuse est d'épouser le projet du Père à la suite du Christ et d'en faire le tout de notre vie" (Const. #6). Elles placent donc d'emblée toute la vie religieuse dans cette soumission à la volonté du Père.

Le chapitre de l'obéissance revient sur ce thème: "Par la profession d'obéissance, la religieuse s'engage librement et de façon responsable à suivre le Christ obéissant dans sa totale consécration au vouloir du Père" (Const. #19). Un peu plus loin, le même thème est repris: "Le service de l'autorité, comme la participation des membres, ... trouvent leur inspiration dans l'unique mystère de l'obéissance du Christ ..." (Const. #21).

Les Constitutions invitent clairement les religieuses à chercher la volonté de Dieu: "C'est pourquoi il importe qu'aux différents niveaux de décision, les personnes soient attentives à la volonté de Dieu" (#21). Les Statuts reviennent sur cette nécessité: "Les soeurs cherchent le vouloir divin qui se dessine à travers leurs aspirations, les événements et les besoins du milieu où elles vivent" (#13). Elles doivent également vérifier régulièrement la qualité de leur adhésion à cette volonté pour la garder dans son authenticité: "A la lumière de la Parole de Dieu, la prière sur la vie ... nous incite à discerner la qualité de notre adhésion à sa volonté" (Const. #27).

La soumission au projet du Père, la religieuse S.A.S.V. est appelée à la manifester concrètement: "Vivre ce projet du Père ... c'est participer à la vocation de l'Eglise dans le monde; c'est tendre à réaliser toujours mieux la communauté de vie fraternelle qui est au cœur du mystère ecclésial" (Const. #6). Manifester l'amour, être témoin de la soumission du Christ à la volonté du Père, deux témoignages qui sont très liés pour une S.A.S.V.. Le #14 des Statuts le signale aussi: "Ainsi la communauté tend à n'avoir "qu'un cœur et qu'une âme" dans la communion à la volonté du Père".

C'est d'ailleurs cette communion à la volonté du Père que souligne la parole de saint Jean: "... je suis descendu du ciel pour faire non pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé" (6, 38) placée en exergue du chapitre sur l'obéissance religieuse, tandis qu'on retrouve cet autre passage pour la consécration religieuse: "Personne ne vient à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire" (Jn 6, 44). Les Constitutions et les Statuts laissent donc clairement apparaître cette communion de volonté vécue par le Christ avec son Père dont les S.A.S.V. ont fait l'inspiration de leur projet de vie.

Communion d'amour, comme le souligne aussi cette autre parole de Jean qui introduit le chapitre de la vie communautaire: "Que tous soient un. Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé" (Jn 17, 21). C'est dans cette optique d'une communion de volonté et d'amour véritable au Christ que les S.A.S.V. s'engagent à vivre. Elles sont ainsi pour leurs frères et soeurs des signes de l'Incarnation.

Si l'approfondissement du thème "signe du Royaume" montrait que ce thème était moins présent dans les textes actuels que dans les premières rédactions, il est facile de constater que l'élaboration du projet de la Congrégation a fait ressortir davantage le caractère de "signe de l'Incarnation". En effet, ce projet de "révéler l'Amour" donne une teinte particulière à l'ensemble du texte et nous avons souligné l'importance qui y était accordée. L'accent plus prononcé mis sur le signe du Royaume dans les premiers textes a été déplacé. C'est davantage le témoignage d'une présence du Dieu d'amour dans ce monde et pour ce monde qui est porté par les S.A.S.V. que la proclamation d'un Royaume "à venir". Le "déjà là" du Royaume se lit dans l'incarnation de l'amour.

2.2.3 Signe de la puissance de Dieu

Signe du Royaume, signe de l'Incarnation, la vie religieuse, selon Lumen Gentium #44, a. 3, est aussi signe de la puissance de Dieu, de l'action permanente de son Esprit. En effet, la vie religieuse dans son ensemble est perçue comme un don précieux de l'Esprit à l'Eglise (L.G. #43, a. 1) et, dans la vie religieuse, de façon particulière, la chasteté apparaît comme un grand don de la grâce (L.G. #42, a. 3; P.C. #12, a. 1). Comment les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. intègrent-ils cette dimension?

Plusieurs passages du texte mentionnent explicitement que c'est la puissance de Dieu et de son Esprit, qui est à la source et au coeur même de la vie religieuse des S.A.S.V.. Dès les origines de la Congrégation, son fondateur, Jean Harper, en était convaincu: "Tout au long de sa vie, Jean Harper a nourri, dans ses relations intimes avec le Seigneur, la

conviction que Dieu conduit toute chose avec une suprême sagesse" (Const. #1). "Aujourd'hui encore, la Congrégation trouve dans la grâce de ses origines son inspiration et son appui" (Const. #3). Aujourd'hui encore, "elle compte sur la fidélité de l'Esprit pour que lui soit présent le charisme de foi et de charité qui a marqué son histoire" (Const. #3). Les S.A.S.V. sont donc conscientes que tout autant la fondation de leur Institut que la poursuite de son oeuvre aujourd'hui est une grâce de Dieu, un don de l'Esprit.

Cette conviction, les S.A.S.V. l'ont exprimée clairement dans la formulation de leur projet apostolique: "... nous voulons tout miser sur Dieu, dans la foi en la Providence, pour révéler l'Amour du Père ..." (Const. #5). "Tout miser sur Dieu", cette expression marque bien leur confiance en la puissance de Dieu à l'œuvre en elles et par elles. Placée en première page des Constitutions et des Statuts, elle manifeste que c'est sur cette force que les S.A.S.V. s'appuient constamment pour révéler l'amour du Père. A la suite de leurs devancières qui ont "compté sur la Providence" (Const. #2), leur propre "foi en la Providence" leur rappellera que jamais la grâce de Dieu ne leur a manqué. Sa force, la puissance de son Esprit sont encore un don aujourd'hui.

Un don de l'Esprit aussi, cet appel à se consacrer totalement à Dieu dans la vie religieuse, don inscrit déjà dans l'appel du baptême: "Comme chrétiennes, nous participons déjà à la consécration que le Christ a reçue du Père dans l'Esprit. Comme religieuses, nous sommes appelées, par un don spécial de ce même Esprit, à vivre la grâce baptismale dans la profession des conseils évangéliques et la vie communautaire" (Const. #6). Au chapitre de la chasteté, la source de ce don est spécifiée: c'est l'a-

mour du Père: "Par la profession de chasteté, la religieuse répond à l'amour gratuit du Père qui l'appelle à une alliance personnelle avec le Christ" (Const. #11).

Si l'appel est perçu comme un don, la réponse aussi est un don: "La vocation religieuse est un don de Dieu. Elle est don de Dieu comme appel personnel à suivre le Christ; elle est don de Dieu dans la puissance de l'Esprit qui soutient, au jour le jour, la réponse de la personne consacrée, jusqu'à l'accomplissement plénier du projet de vie conçu pour elle par le Père" (Const. #40). Nul doute que la consécration religieuse des S.A.S.V. soit vécue comme une grâce, un signe de la puissance de l'Esprit.

Si le début du chapitre sur la chasteté rappelle à la religieuse S.A.S.V. la gratuité de l'amour du Père qui l'appelle, le début du chapitre sur la pauvreté montre merveilleusement bien la largesse de cet amour qui donne tout, l'existence même. Il invite la religieuse à se recevoir elle-même de Dieu, toute entière, comme le Christ se reçoit du Père. Cette attitude fondamentale, renouvelée constamment, lui permet de garder présent à l'esprit que sa vie est totalement dans la main toute-puissante de Dieu: "Par la profession de pauvreté, la religieuse choisit la condition du Christ pauvre. Elle entend par là communier au mystère du Fils qui reçoit tout du Père dans la joie et l'action de grâce. Cette communion développe en elle la certitude que tout lui est donné et qu'à chaque instant de son existence elle prend source en Dieu" (Const. #15).

Plusieurs passages, dans les chapitres sur la pauvreté, la vie de prière et la mission ecclésiale montrent bien que c'est dans le concret, "à chaque instant de son existence", que la religieuse S.A.S.V. doit

prendre conscience que l'Esprit est le dynamisme vital qui soutient et oriente sa vie. C'est ainsi que la prière lui est présentée: "La prière est une réponse à la démarche toute gratuite du Père qui nous invite, en son Fils Jésus, à vivre en sa présence dans l'amour. Elle naît de la respiration de l'Esprit en nous" (Const. #23). Et un Esprit qui est puissant comme le rappellent les Statuts, également au sujet de la prière: "Nous sommes invitées ... à compter sur la puissance de son Esprit qui agit en nous" (#15).

Cette puissance de l'Esprit, c'est elle qui est inspiratrice du témoignage à donner: "Elle (l'Eglise) se définit comme un peuple de témoins engagés qui, sous la motion de l'Esprit, manifestent l'amour du Père ..." (Const. #37). Au chapitre sur la pauvreté, les Statuts le réaffirment: "Sous la mouvance de l'Esprit, chacune se sentira appelée à adopter un style de vie exprimant son allégeance à un Maître qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir" (#11). Et le chapitre sur la mission ecclésiale est radical: c'est lui, l'Esprit, qui guide les témoins: "Attentive à l'amour du Père, elle veut, à l'exemple du Christ, porter cet amour aussi loin que l'Esprit la conduira" (Stat. #21).

De leur côté, les textes concernant la vie communautaire laissent davantage transparaître ce que la puissance de la grâce de Dieu peut réaliser: une véritable communauté fraternelle. Les religieuses S.A.S.V. reconnaissent qu'elles ne peuvent y arriver par elles-mêmes et comptent entièrement sur la présence de l'Esprit: "La vie communautaire est, dans l'Eglise, une des premières manifestations de l'Esprit. C'est lui qui, par nous, bâtit la communauté" (Stat. #18). Les Constitutions soulignent également que la vie communautaire est un témoignage de l'action de

l'Esprit: "... enracinée dans la prière, elle est le signe perceptible ... de la présence agissante de l'Esprit qui nous rassemble" (#32).

Deux textes bibliques placés en tête des chapitres viennent rappeler toute la place qui revient à l'Esprit. Le chapitre sur la vie de prière est précédé de cet extrait de Paul aux Romains: "... l'Esprit vient au secours de notre faiblesse; car nous ne savons que demander pour prier comme il faut; mais l'Esprit lui-même intercède pour nous en des gémissements ineffables" (8, 26). Cette parole biblique donne donc une impulsion à la vie de prière des S.A.S.V. et la place, comme l'ensemble de leur vie, sous la mouvance de l'Esprit.

Le texte de I Cor. 1, 8-9, en exergue du chapitre sur la fidélité créatrice, a déjà été relevé à la section "signe du Royaume". Cité au complet, dans les Constitutions et Statuts de 1971, il avait en effet une teinte eschatologique: "C'est lui qui vous affermira jusqu'au bout, pour que vous soyez irréprochables au Jour de notre Seigneur Jésus-Christ. Il est fidèle etc...". Mais, tel que cité dans l'édition de 1981: "C'est lui qui vous affermira jusqu'au bout... Il est fidèle etc..." il souligne davantage la puissance agissante de Dieu qui garde l'âme consacrée dans la fidélité.

Dès les premières rédactions des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. une place importante est donnée à l'Esprit. Le texte de présentation de l'édition de 1969 commençait ainsi: "Dans l'Esprit Saint, qui souffle où il veut, Dieu t'appelle à suivre le Christ"¹⁵. Les rédactions

(15) Pour un style...; Constitutions et Statuts, 1969, p. 3.

successives ont conservé cette place. Les textes actuels sont parsemés de références à la présence et à la puissance de l'Esprit. Un Esprit qui anime la vie de l'intérieur. Un Esprit qui entraîne au témoignage. Envahies et dynamisées par cet Esprit, les S.A.S.V. remplissent un rôle prophétique dans le monde: elles rappellent sans cesse l'action mystérieuse de la grâce et sa puissance dans le cœur de ceux et celles qui l'accueillent.

Conclusion

Dans leur travail de révision des Constitutions et des Statuts, les S.A.S.V. ont été attentives à l'esprit de Vatican II. Une étude détaillée du vocabulaire utilisé permet de constater qu'il est assez proche de celui de Lumen Gentium, #44, a. 3. En effet, les verbes "témoigner", "manifester", ou des termes qui s'y rapprochent, se retrouvent fréquemment à la lecture des textes. L'expression "être signe" ou "signifier" revient également quelques fois. Le caractère public qu'ils portent, la volonté marquée de communiquer un message, de rejoindre les gens est soulignée aussi par le verbe "révéler" choisi pour exprimer le projet apostolique de la Congrégation.

Leur témoignage cependant, les S.A.S.V. le portent davantage par leur style de vie, leurs attitudes et leurs gestes que par la parole. C'est du moins ce que laissent pressentir leurs Constitutions et leurs Statuts qui n'utilisent pas les verbes "annoncer", "proclamer", ou d'autres verbes semblables à caractère verbal. Comme nous l'avons vu, c'est dans le quotidien de leur vie qu'elles veulent être des témoins. Leur engagement à la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, leur vie communautaire,

leur vie de prière et leur mission en Eglise, sont imprégnés du désir de laisser transparaître leur volonté d'"imiter le Christ", de vivre "à la suite du Christ".

La convergence du vocabulaire à caractère prophétique utilisé par Lumen Gentium #44, a. 3 avec celui que l'on rencontre dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. permet de dire que ces derniers portent un caractère prophétique. Le recours plus marqué aux verbes qui laissent percer ce caractère dans l'ensemble de la vie, plutôt qu'aux verbes qui sont davantage axés sur l'aspect verbal du prophétisme précise la nature et la portée de ce caractère.

Le contenu des Constitutions et des Statuts est également marqué par le caractère prophétique. Comme Lumen Gentium l'a fait ressortir, c'est en étant "signe de Royaume", "signe de l'Incarnation" et "signe de la puissance de Dieu" que la vie religieuse est prophétique. Si les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. mettent moins l'accent sur la dimension "signe du Royaume", nous avons constaté que l'aspect "signe de l'Incarnation" était fortement souligné. "Signe de la puissance de Dieu" également. Plusieurs fois, en effet, il est fait mention de la puissance de l'Esprit, de la grâce de Dieu.

Cependant, une étude approfondie du contenu en relation avec le vocabulaire permet de constater que les verbes à caractère prophétique sont beaucoup plus souvent utilisés en rapport avec la dimension "signe de l'Incarnation" qu'avec les dimensions "signe du Royaume" ou "signe de la puissance de Dieu". Ces deux dernières dimensions sont porteuses du caractère prophétique de façon plus diffuse, tandis que l'aspect "signe de

"l'Incarnation" est plus souvent relié à des expressions qui marquent la volonté explicite de rendre ce signe visible. C'est ainsi que nous retrouvons: "révéler l'Amour du Père" (Const. #5), "la vie communautaire est le signe perceptible de notre union au Seigneur" (Const. #32), "par l'intensité de sa vie fraternelle, la communauté locale témoigne dans son milieu de l'inspiration évangélique qui l'anime" (Const. #36), "la consécration religieuse signifie que cet amour fait vivre" (Const. #37), "porter cet amour (du Père) aussi loin que l'Esprit la conduira" (Stat. #21), pour ne reprendre que les passages les plus caractéristiques.

Cette insistance sur la nécessité de rappeler constamment au monde l'Incarnation du Verbe et sa présence actuelle au milieu des hommes en étant, à sa suite, des témoins de l'amour, il semble bien que les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. le rappellent sans cesse à leurs membres. C'est sur cette dimension qu'ils mettent davantage l'accent, même si les deux autres aspects occupent une place importante. L'aspect prophétique des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. est donc caractérisé par cet accent souligné dans leur projet apostolique: révéler l'Amour du Père. Par l'ensemble de leur vie, sans que soit précisée une manière spécifique de le faire, les S.A.S.V. sont invitées à être, dans le monde, d'une façon plus particulière, des signes de l'Incarnation. L'ensemble des thèmes proposés dans les textes étudiés rejoints-il cet aspect prophétique? C'est ce sur quoi nous nous proposons de réfléchir dans une troisième partie.

CHAPITRE TROISIEME

LA DIMENSION PROPHETIQUE ET LES THEMES CONNEXES

Introduction

La confrontation des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. avec le vocabulaire et le contenu du #44, a. 3 de Lumen Gentium a permis de cerner la dimension prophétique de ces textes. Cette étude a également mis en lumière d'autres thèmes qui semblent occuper une place importante dans ces mêmes textes. Nous avons choisi de nous y arrêter pour mieux saisir leur importance et dégager les liens possibles avec les thèmes prophétiques présentés au chapitre deuxième.

Les Constitutions et les Statuts font référence, de façon constante, à la Trinité, au mystère pascal, à l'Eglise et à Marie. Ces quatre thèmes ont-ils quelque chose à voir avec la dimension prophétique de la vie religieuse? avec le caractère S.A.S.V. plus spécifique de cette dimension? Ne seraient-ils que secondaires et ne tendraient-ils pas à disperser l'attention? Ou, au contraire, sont-ils complémentaires et

donnent-ils à l'aspect prophétique un fondement plus solide?

En étudiant ces thèmes et en établissant leurs relations avec la dimension prophétique de la vie religieuse dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V., nous tenterons de bien dégager leur place dans ces textes. Cette réflexion nous permettra également de constater si la dimension prophétique est assez présente dans ces thèmes pour dire qu'elle sous-tend l'ensemble du texte.

3.1 La Trinité

Au cœur de la spiritualité des S.A.S.V., comme au cœur de toute spiritualité chrétienne, se retrouve la Trinité. Cette présence trinitaire est très marquée dans leurs Constitutions et leurs Statuts. Les chapitres sur la consécration religieuse, la pauvreté, la vie de prière, la vie communautaire, la mission ecclésiale, la fidélité créatrice et le service de l'unité en font une mention claire, et ce, souvent dans le premier numéro du chapitre, ce qui marque son importance. C'est sous le regard d'amour du Père, à la suite du Christ, soutenues par la puissance de l'Esprit que les S.A.S.V. situent leur engagement religieux.

La spiritualité dont se réclament les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. est ancrée dans la réalité du mystère trinitaire. "C'est de l'Esprit que naît en nous l'élan filial vers le Père. Dans le même Esprit, le Père nous accueille en son Fils, Jésus. Ainsi le Père nous voit dans le cœur du Fils qui a toutes ses complaisances, et qui nous rassemble tous dans l'unité de son Corps glorifié"¹. Cette spiritualité, poursuit

(1) A. MIGNAULT, Sr, op. cit., Fasc. II: Le chant de la source, p.10.

Sr A. Mignault, "n'a d'autre but que de nous centrer plus explicitement sur cette réalité (le mystère trinitaire) et de nous apprendre à cheminer dans la docilité à l'Esprit vers la pleine réalisation de notre être filial dans le Christ Jésus"².

Cette dimension trinitaire, dans les textes à l'étude, est-elle étrangère au caractère prophétique présenté au chapitre deuxième? Il nous semble, bien au contraire, qu'elle vient en poser les bases, comme le laissent voir les commentaires de Sr A. Mignault. C'est au coeur de la vie trinitaire qu'est puisé l'amour. La vie trinitaire est elle-même perçue comme une communion de personnes dans l'amour et c'est à son image que se veut la vie communautaire (Const. #32). Ce dernier texte est d'une grande importance par rapport à la dimension prophétique "révéler l'Amour du Père".

En effet, dans les textes des Constitutions et des Statuts, le Père est présenté comme la source de l'amour (Const. #5, 37), un amour qu'il donne gratuitement (Const. #11, 23; Stat. #2, 21, 30) et qu'il veut partager avec ses enfants comme une présence (Const. #23), un soutien (Stat. #1). Il est aussi celui qui actualise son amour dans le projet qu'il porte sur son Fils. Epouser ce projet, à la suite du Fils (Stat. #5), pour une S.A.S.V., ce sera donc, comme lui, se recevoir du Père (Const. #15), ce sera "participer à la vocation de l'Eglise dans le monde; tendre à réaliser toujours mieux la communauté de vie fraternelle qui est au coeur du mystère ecclésial" (Const. #6).

(2) Ibid., p. 11.

Le Fils qui se reçoit du Père (Const. #15), c'est, pour les S.A.S.V., le centre de leur vie (Const. #18; Stat. #15). C'est à lui qu'elles s'attachent (Stat. #1, 11, 29), c'est lui qu'elles veulent suivre dans sa totale consécration au vouloir du Père (Const. #19). Le souci de partager sa vie et son projet (Stat. #5) les amènera à entrer dans son mystère de chasteté (Const. #13), de pauvreté (Const. #15) et d'obéissance (Const. #21). C'est dans la contemplation du Christ Jésus, révélant l'amour du Père, qu'elles apprendront à se laisser envahir par cet amour (Const. #25) et qu'elles youdront, à la suite du Christ, porter cet amour à leurs frères et soeurs, aussi loin que l'Esprit les conduira (Stat. #21). C'est donc comme Fils que le Christ est souvent présenté dans les Constitutions et les Statuts. Il est constamment vu en relation avec le Père. Sa volonté, c'est celle du Père (Const. #6). Sa mission, c'est celle que lui a donnée son Père (Const. #37): révéler son Amour. Parce qu'il est le Fils, il existe donc entre le Père et lui une union parfaite: union dans l'être, dans la volonté et dans l'agir. Les textes étudiés laissent percer cette unité.

Quant à l'Esprit, c'est sa puissance, son dynamisme qui se font jour à travers les textes (Const. #32, 37, 40; Stat. #1, 15). Il est un don du Père (Const. #49). C'est lui qui bâtit la communauté (Stat. #18). C'est grâce à un appel spécial de l'Esprit (Const. #16) que les religieuses S.A.S.V. se consacrent et c'est sur sa fidélité qu'elles comptent pour bien saisir les voies de Dieu (Const. #40). Leur prière, elle naît de la respiration de l'Esprit; et leur mission, celle de révéler l'Amour, c'est encore l'Esprit qui en est le maître (Stat. #21).

Cette perception du mystère trinitaire permet aux S.A.S.V. de mieux

saisir le sens de leur mission prophétique. Si elles se doivent d'être "signes du Royaume", elles puisent dans cette perception la nature de la vie qu'elles sont appelées à partager et dont elles veulent être les signes d'espérance. C'est d'ailleurs en termes d'amour qu'elles parlent de cette vie à laquelle tous sont appelés: le Royaume "à venir" dont elles veulent être le signe, elles le voient comme le partage de la communion trinitaire dans "une célébration éternelle d'Alliance" (Stat. #7). C'est ce Royaume qu'elles tentent de rendre déjà présent dans leur volonté de révéler l'Amour.

L'incarnation de l'amour qu'elles veulent manifester, elles l'alignent aussi à la vie trinitaire. Leurs Constitutions et leurs Statuts leur présentent la Trinité comme une communion de personnes dans l'amour, le Père, comme la source de l'amour qui veut rassembler ses enfants dans une même communion avec lui et entre eux, le Fils, comme l'envoyé du Père pour révéler cet amour et l'Esprit, comme la force pour poursuivre la mission du Fils. La présence réitérée du mystère trinitaire tout au long des Constitutions et des Statuts est donc une invitation à contempler ce mystère pour mieux le révéler.

Enfin, la mention habituelle de l'Esprit, au cours du texte, rappelle plus spécialement aux S.A.S.V. qu'elles sont "signes de la puissance de Dieu et de son Esprit". Sa présence est souvent signalée à côté de celle du Père et du Fils. C'est dans le même mouvement qu'il agit. Il est en communion avec eux, et il crée la communion: il vient "parfaire en nous la ressemblance du Fils, par notre docilité à son action. En d'autres termes, nous avons à devenir, en lui et avec lui, des êtres de

communion, conformément aux "moeurs" trinitaires"³.

Le mystère trinitaire occupe donc, dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V., une place importante. Cependant, il ne constitue pas un thème en marge des principaux thèmes prophétiques que nous avons signalés à partir de Lumen Gentium #44, a. 3. Comme nous venons de le voir, il donne à ces thèmes une plus grande profondeur en précisant les fondements sur lesquels ils s'appuient. Être signes d'un Royaume où se vivra une communion éternelle avec la Trinité, être signes de l'Incarnation de l'amour du Père en son Fils, être signes de la puissance de la grâce de Dieu et de l'Esprit et vivre ce témoignage dans une relation de communion au Dieu trinitaire, c'est la dimension spécifique qu'apporte la présence du mystère trinitaire dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V..

3.2 Le mystère pascal

Le mystère pascal est un thème qui revient d'une façon assez constante dans les textes des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. pour qu'il nous oblige à nous y arrêter sérieusement. Si, souvent, nous en retrouvons la trace à travers des expressions qui nous parlent de la mission du Christ sauveur, en d'autres textes, il est mentionné de façon claire. Qu'est-ce que ce thème apporte d'original, de nouveau par rapport à la dimension prophétique de ces textes? Dans quelle mesure peut-il être mis en relation avec cette même dimension? C'est ce que nous tenterons de

(3) A. MIGNAULT, Sr, op. cit., Fascicule III: Consécration religieuse, p. 4.

dégager par une étude plus approfondie des textes qui concernent ce thème,

Si l'appellation "Fils" est retenue pour parler de Jésus, dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V., c'est souvent aussi sous le vocable de "Christ" qu'il est nommé. Comme Christ, il est le Fils de Dieu venant dans le monde pour retourner ensuite au Père après avoir accompli sa mission de salut, de révélation⁴. Il est l'envoyé du Père (Const. #37) pour révéler son amour (Const. #25) et sauver le monde. C'est par sa vie, sa mort et sa résurrection qu'il accomplit sa mission (Const. #31). En le présentant ainsi, les Constitutions et les Statuts invitent les S.A.S.V. à s'engager à sa suite (Const. #40; Stat. #25), à à entrer en communion intime avec lui (Const. #11), à partager sa vie et son projet (Stat. #5), à être incorporées à lui en participant à sa totale consécration au vouloir du Père (Const. #19). C'est ainsi que toute leur vie deviendra un acte de constante adoration (Const. #6).

A la suite du Christ, la vie des S.A.S.V. se veut une entrée progressive dans son mystère de mort-résurrection. Le chapitre sur la consécration religieuse place cette entrée dans la ligne de l'amour: "La consécration religieuse est un engagement d'amour envers le Seigneur... Par elle, nous sommes appelées à vivre la condition humaine à la lumière du mystère pascal, soutenues par l'amour du Père, dans la foi au Christ et le dynamisme de l'Esprit" (Stat. #1). Le chapitre sur la chasteté fait également ressortir le lien entre l'amour et le mystère pascal: "Ce con-

(4) Cf. S. DE FIORES et T. GOFFI, Dictionnaire de la vie spirituelle, Paris, Cerf, 1983, p. 571.

sentement renouvelé à l'amour qui nous fait vivre est une entrée progressive dans le mystère pascal" (Const. #14). Au #26, les Constitutions rappellent que la lecture spirituelle permet de découvrir le visage d'amour de Dieu et d'entrer plus avant dans l'intelligence du mystère du Christ. Là aussi, amour et mystère pascal se rejoignent.

Le chapitre sur l'obéissance religieuse place, à la suite de Perfectae Caritatis (#14, a. 1) l'obéissance des S.A.S.V. au cœur du mystère pascal. C'est un engagement libre et responsable à suivre le Christ obéissant dans sa totale consécration au vouloir du Père (Const. #19), consécration qui est elle-même à la fois amour du Père et amour des hommes. Et c'est dans cet unique mystère de l'obéissance du Christ et dans son amour pour l'humanité que se situent à la fois le service de l'autorité et la participation des membres dans les Constitutions des S.A.S.V. (#21).

Par ailleurs, en deux fois, le mystère pascal est mis en relation avec l'ascèse. C'est alors son aspect de "mort" qui est davantage mis en relief. Si l'ensemble de la vie de prière est d'abord présenté comme une relation intime d'amour avec le Seigneur (Const. #23, 24, 25, 26, 27, 29; Stat. #15), sa dimension d'ascèse est, par la suite, soulignée: "... il n'est pas de prière profonde sans une ascèse volontaire comprise comme une libre participation au mystère du Christ mort et ressuscité" (Const. #31). La vie de chasteté demande également de l'ascèse: "... il importe aussi d'assumer les ruptures et les solitudes propres à une fidélité qui se construit jour après jour" (Const. #13). Et le texte poursuit en rappelant que c'est une ascèse qui est consentement à l'amour et entrée progressive dans le mystère pascal, comme nous l'avons vu précédemment.

La dimension ascétique du mystère pascal, telle que perçue par les S.A.S.V. est donc mise clairement en relation avec le mystère d'amour du Christ pour l'humanité. Accepter la "souffrance" et la "mort" que comportent, entre autres, une vie de prière profonde et une chasteté bien assumée, c'est devenir progressivement, dans le Christ, une créature nouvelle, c'est le suivre jusqu'au bout dans le don de lui-même, c'est participer avec lui au salut du monde.

Une autre mention du mystère pascal est faite en rapport avec le mystère de l'Assomption: "La contemplation de ce mystère, ... nous rappelle sans cesse pour quelle plénitude de vie le Seigneur nous a rachetées. Ce mystère est, pour nous, indissolublement lié au mystère pascal" (Const. #4). C'est ici sa dimension de "gloire", de "résurrection" qui est plus spécialement présente.

Ainsi, dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V., le mystère pascal se situe au cœur même de leur mission prophétique qui les invite à être des signes de l'Incarnation, à représenter dans l'Eglise la forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant dans le monde pour faire la volonté du Père (L.G. #44, a. 3), à manifester clairement l'anéantissement du Sauveur (L.G. #42, a. 4).

En présentant Jésus comme le Christ, c'est cette dimension de Sauveur que les textes font ressortir. Ils rappellent constamment aux S.A.S.V. que celui qu'elles se sont engagées à suivre, à imiter, c'est le Christ mort et ressuscité. C'est lui qui est l'envoyé du Père, c'est lui qui révèle son amour. Le fait que ce nom soit le seul qui soit donné au Fils de Dieu tout au long des textes (sauf en deux fois où il est nommé

Jésus Eucharistie (Const. #29) et Jésus, Ton Fils, Notre-Seigneur (Const. #49)) plonge les S.A.S.V. en plein cœur du mystère de l'Incarnation.

En plein cœur, également, du mystère de la Rédemption. Cependant, l'accent étant mis sur l'amour que porte le Christ et qui est manifesté dans son acte sauveur, (Const. #11, 13, 21, 25; Stat. #5, 15, 21, 30), nous dirons que c'est davantage sous cet angle que l'aspect rédempteur est considéré. Il permet aux S.A.S.V. de découvrir la qualité de l'amour révélé aux hommes. En effet, c'est dans la mort du Christ que les hommes ont le mieux compris son amour pour eux, l'amour du Père qui donne totalement son Fils⁵. L'amour que les S.A.S.V. sont appelées à révéler portera donc cette marque de l'amour total du Père, de son amour absolu, révélé par la vie et la mort de son Fils. De cet amour aussi qui ressuscite, qui fait vivre éternellement.

La présence du mystère pascal rappelle également aux S.A.S.V. le prix qu'a coûté au Christ la révélation de l'amour, le prix de leur entrée progressive dans l'amour. C'est dans cette optique qu'elles ont saisi leur consécration (Stat. #1), leur engagement à la chasteté (Const. #14) et à l'obéissance (Const. #19, 21). C'est aussi dans cette optique que l'ascèse leur est présentée (Const. #13, 31). Le lien constant qui est fait avec l'amour oriente l'ascèse: elle n'a pas de fin en elle-même, elle est là pour permettre de mieux participer au mystère pascal. Les

(5) "Or en nous donnant son Fils, le Père a tout donné. Il s'est donné lui-même, parce que le Père et le Fils ne sont qu'un". A. MIGNAULT, Sr, op. cit., Fascicule III: Consécration religieuse, p. 7.

Constitutions et les Statuts soulignent donc aux S.A.S.V. que leur mission de révéler l'Amour du Père ne pourra se faire qu'en entrant, à la suite du Christ, dans son mystère de mort-résurrection. Mais le but de cette participation au mystère pascal est clair: entrer dans l'amour, expérimenter l'amour pour mieux révéler cet amour. Regardée sous cet angle, toute la vie ascétique des S.A.S.V. est au service de leur mission prophétique.

Enfin, la contemplation du mystère de l'Assomption invite les S.A.S.V. à être très spécifiquement "signe du Royaume". Par leur nom d'abord, par leur vie imprégnée de la contemplation de ce mystère, elles ne cessent de proclamer la résurrection et la vie en plénitude à laquelle Marie participe déjà et à laquelle tous sont conviés.

Le mystère pascal, présent dans les Constitutions et les Statuts, incite donc les S.A.S.V. à donner à l'amour qu'elles sont appelées à révéler toute sa profondeur dans la contemplation de l'amour du Christ envoyé du Père. Ayant davantage compris le prix de cet amour, elles en saisiront la richesse. Elles permettront au Christ de revivre en elles son propre mystère d'envoyé du Père pour révéler aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui l'amour dont ils sont aimés, quelles que soient les exigences que comporte la révélation d'un tel amour.

L'aspect "résurrection" du mystère pascal est manifeste dans leur nom. Le fait que les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge portent ce nom est une affirmation au moins implicite que, pour elles, le mystère pascal est vécu selon sa dimension prophétique et à l'intérieur de son prolongement marial, l'Assomption. Le nom S.A.S.V. devient ainsi par lui-même "signe prophétique et perpétuel du Royaume".

Ce thème du mystère pascal fait donc partie intégrante de la mission prophétique des S.A.S.V.. Il vient donner leur plein sens à certaines dimensions de leur vie. Il donne à leur amour sa caractéristique christique.

3.3 L'Eglise

Lumen Gentium #43, a. 2 signale que la vie religieuse est un don spécial dans la vie de l'Eglise et pour sa mission. C'est davantage sur elle que compte l'Eglise pour que soit manifesté le Christ (#46, a. 1). Perfectae Caritatis reprend ce thème en précisant: "Comme cette donation d'eux-mêmes a été acceptée par l'Eglise, qu'ils (les religieux) se sachent également liés à son service" (#5, a. 2), et cela, de façon plus étroite (#14, a. 1), "qu'ils vivent et pensent toujours plus avec l'Eglise et se consacrent totalement à sa mission" (#6, a. 3).

La dimension ecclésiale de la vie religieuse a été bien saisie par les S.A.S.V. qui l'ont fréquemment soulignée dans le texte de leurs Constitutions et de leurs Statuts. Ce thème a-t-il quelque chose à voir avec l'aspect prophétique de la vie religieuse? C'est par l'étude des textes que nous pourrons mieux saisir les relations établies entre la dimension prophétique de la vie religieuse et son caractère ecclésial dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V..

L'Eglise, pour les S.A.S.V., c'est d'abord le peuple chrétien (Const. #33), le Peuple de Dieu (Const. #24). Au cœur même de la vie de ce Peuple (Stat. #23), elles se considèrent comme une cellule vivante (Const. #37, 51): elles sont reliées à l'Eglise et à sa mission (Const.

#51) et se sentent solidaires d'elle , tant au plan local qu'au plan universel (Const. #21).

Pour elles, vivre le projet d'amour du Père, c'est participer à la vocation de l'Eglise dans le monde (Const. #6). Cette participation, elles la voient comme un service (Const. #39), en vue de coopérer avec l'Eglise à l'oeuvre du salut (Const. #20).

Plusieurs fois, les textes des Constitutions et des Statuts font référence à la participation des membres à la mission de l'Eglise. Dans les Constitutions, au #32, il est dit que la vie communautaire réunit des personnes "qui puisent leur dynamisme dans la certitude qu'elles réalisent ensemble la mission de la Congrégation dans l'Eglise". Au #34, il est précisé que chaque communauté locale détermine ce qu'elle souhaite réaliser au point de vue spirituel, fraternel et ecclésial.

La Congrégation étant engagée dans la mission de l'Eglise (Const. #37), quels que soient les services ou les tâches qui sont confiés à ses membres, ils sont intégrés, par le fait même, à cette mission. C'est ainsi que les soeurs qui sont en service d'autorité exercent leur fonction comme personnes humaines engagées dans la mission ecclésiale de la Congrégation (Stat. #30). Les conseillères générales doivent s'employer à promouvoir les objectifs qui favorisent le plus adéquatement la réalisation de la mission spécifique de la Congrégation dans l'Eglise (Stat. #38), tandis que les économies elles-mêmes doivent considérer leur fonction comme un service fraternel qui relève de la mission ecclésiale de la Congrégation (Stat. #50). Celles qui travaillent à l'intérieur de la communauté "doivent être convaincues que leur apport fraternel est indispensable à

la mission éducative de l'Institut" (Const. #38). De même, les personnes âgées ou malades trouvent, dans le ministère quotidien de la prière et de la souffrance, "la joie de faire oeuvre d'Eglise" (Const. #38).

Quelle est cette mission ecclésiale à laquelle toutes les S.A.S.V. sont appelées à collaborer? Un chapitre complet lui a été réservé dans les Constitutions et les Statuts. Le premier numéro de ce chapitre, dans les Constitutions, est sous-titré "fondement de la mission". Il commence par situer clairement la mission spécifique de la Congrégation à l'intérieur de la grande mission de l'Eglise et de la vie religieuse dans l'Eglise: "Tout comme le Christ est l'envoyé du Père, l'Eglise est mission. Elle se définit alors comme un peuple de témoins engagés qui, sous la motion de l'Esprit, manifestent l'amour du Père aux hommes de bonne volonté. Dans l'Eglise, notre consécration religieuse signifie que cet amour fait vivre, qu'il peut remplir une vie entière et qu'il est créateur de liens entre les personnes" (Const. #37). Il poursuit en spécifiant la fin de cette mission: l'éducation chrétienne du peuple de Dieu avec une attention spéciale aux pauvres. Le numéro suivant indique le champ de la mission, mentionnant en particulier l'éducation en milieu scolaire, l'animation paroissiale et l'activité missionnaire (Const. #38).

Cette mission spécifique, à l'intérieur de la mission de l'Eglise, découle de leur charisme de fondation. En effet, la Congrégation a été fondée en vue d'une action éducative destinée à la formation chrétienne du peuple de Dieu (Const. #1) et, dès les débuts, les fondatrices ont accordé "la préférence aux milieux ruraux, aux minorités culturelles, aux régions éloignées des grands centres" marquant ainsi leur attention spé-

ciale aux pauvres⁶.

Les appels à étendre leur mission à d'autres lieux comme à d'autres modes d'intervention, elles les ont toujours accueillis comme des appels de l'Eglise (Const. #38, 55, 69) inscrivant ainsi leur tâche apostolique à l'intérieur de la mission confiée par le Christ à l'Eglise.

Les textes des Constitutions et des Statuts montrent donc avec évidence la volonté des S.A.S.V. de poursuivre leur mission en Eglise. Et l'Eglise elle-même a reçu la "mission d'annoncer le royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations, formant de ce royaume le germe et le commencement sur la terre" (L.G. #5, a. 2). C'est donc dans la grande mission prophétique de l'Eglise, comme participation à cette mission, que les S.A.S.V. inscrivent leur travail apostolique. C'est là le fondement de leur mission, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Une réflexion sur la mission ecclésiale de la Congrégation, lors du Chapitre général de 1975, fait ressortir clairement l'aspect prophétique de la mission des S.A.S.V., et leur volonté d'inscrire cette mission au coeur même de la vie de l'Eglise:

Le monde et l'Eglise dans le monde sont deux réalités objectives qui nous interpellent sans cesse. Regarder attentivement les événements, réfléchir sérieusement sur les problèmes sociaux, politiques ou économiques, chercher lucidement les causes, conscientes que nous sommes solidaires du peuple dans son péché, discerner la trace de Dieu à travers les réalités humaines, autant d'exigences posées par notre mission prophétique. L'Eglise, comme le monde, est dynamique, en marche, en recherche. Il nous faut être proches, au coeur même de la vie de l'Eglise,

(6) Pour un Style..., Constitutions, 1981, p. 11.

pour assumer pleinement notre responsabilité comme "envoyées"⁷.

L'Eglise, le Peuple de Dieu, c'est aussi le lieu de la révélation de l'amour du Père. C'est auprès des membres de ce peuple que les S.A.S.V. sont appelées à être "signes du Royaume", "signes de l'Incarnation" et "signes de la puissance de Dieu". Leur charisme initial les amène à être aujourd'hui, des témoins de l'amour, plus spécialement auprès des jeunes, dans l'éducation, et auprès des moins favorisés:

Nous voulons voir notre vie religieuse comme un signe prophétique au milieu du monde et nous cherchons de plus en plus à nous sensibiliser à l'homme d'aujourd'hui, ce pauvre qui souffre de l'ennui et de la frustration d'une vie matérialiste; ce pauvre qui attend notre aide pour croître et pour se libérer. Notre mission nous engage à rejoindre la réalité existentielle de chaque personne ...⁸.

Les textes des Constitutions et des Statuts insistent sur la dimension ecclésiale, nous venons de le constater. Ils veulent ainsi rappeler aux S.A.S.V. que leur fonction prophétique doit être greffée sur celle de l'Eglise, qui elle-même la tient du Christ (L.G. #35, a. 1). Leur rappeler également que c'est toute la Congrégation qui, de par son projet apostolique, participe à cette fonction prophétique et que chaque S.A.S.V. doit en être consciente, qu'elle remplisse une tâche spécifique dans l'éducation ou une autre tâche. Ces textes signalent aussi que le lieu de leur mission est à découvrir à travers les besoins exprimés actuellement dans l'Eglise, les appels adressés par elle.

(7) Actes du Chapitre général, Fascicule: Mission ecclésiale, Les Soeurs de l'Assomption de la S.V., Nicolet, 1975, p. 6.

(8) Ibid., p. 8.

Si le thème de l'Eglise tel que présenté dans le texte actuel des Constitutions et des Statuts n'est pas toujours explicitement relié à la dimension prophétique de la vie religieuse telle que présentée par Lumen Gentium #44, a. 3, il souligne cependant, comme le fait d'ailleurs ce même numéro et Perfectae Caritatis (#1, a. 2; 2, a. 4; 8, a. 1), que ce caractère prophétique ne peut s'exercer qu'en Eglise (Const. #37). Par contre, la réflexion qui a été faite sur ce thème lors du Chapitre général de 1975, chapitre qui se voulait une session d'approfondissement en vue de la rédaction définitive du texte des Constitutions et Statuts, marque, de façon explicite, que les S.A.S.V. ont saisi le caractère prophétique de leur mission en Eglise.

3.4 Marie

Congrégation mariale, la Congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge a donné à Marie une place particulière dans ses Constitutions et ses Statuts. Les chapitres sur le charisme et la consécration religieuse, sur la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, sur la vie de prière et la mission ecclésiale en font mention. Elle est placée en tête de leur projet apostolique (Const. #5) et c'est sous sa protection que chaque S.A.S.V. s'engage dans la vie religieuse (Const. #49). Ce thème est suffisamment présent pour qu'on s'y arrête et assez important pour que l'on considère ses liens avec la dimension prophétique des textes des Constitutions et des Statuts. Comment Marie est-elle présentée dans ces textes? Quelle est sa place et son rôle dans la spiritualité des S.A.S.V.?

Marie, c'est d'abord la Vierge de l'Assomption. C'est sous son

patronage qu'a été placée la Congrégation, le matin de la prise d'habit des quatre fondatrices, "pour commémorer le privilège dont on célétrait ce jour-là la solennité"⁹. En portant ce nom, c'est ce privilège que les S.A.S.V. continuent de rappeler aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui.

Le mystère de l'Assomption fait maintenant partie de leur héritage spirituel. Au début des Constitutions, un numéro entier (#4) lui est consacré. Il est d'abord présenté dans sa relation avec le Royaume: le mystère de l'Assomption est proposé à la foi des S.A.S.V. "comme une vivante illustration de l'accomplissement final où Dieu, Père et Providence, conduit l'humanité dans et par le Christ". La contemplation de ce mystère, source d'espérance et de dynamisme spirituel, rappelle sans cesse, poursuit le texte, pour quelle plénitude de vie le Seigneur nous a rachetées. Un lien est établi, par la suite, avec le mystère pascal, puis une invitation est faite à cheminer, au jour le jour, dans la foi, comme Marie, pour parvenir à la joie de la résurrection.

Au chapitre de la consécration religieuse, au numéro intitulé "spiritualité particulière", c'est également le mystère de l'Assomption qui est présenté "comme objet de contemplation et comme lumière pour la vie" (Const. #10). Au chapitre de la vie de prière, un rappel en est fait: "Contemplée dans sa vie terrestre et dans la gloire de son Assomption, la Vierge Marie soutient notre espérance" (Const. #30).

(9) G. LESAGE, Les origines des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, Editions A.S.V., p. 272.

Enfin, lorsqu'elles ont élaboré leur projet apostolique, c'est aussi sous le vocable de Vierge de l'Assomption que les S.A.S.V. ont nommé Marie: "Avec Marie, la Vierge de l'Assomption reconnue comme modèle de vie évangélique, nous voulons tout miser sur Dieu...". Ce mystère de Marie qu'elles contemplent et qu'elles représentent à la face du monde met en lumière un aspect du projet de Dieu pour l'humanité: son désir de rassembler en lui, pour une vie éternelle, ceux qu'il a élus dans son amour (Eph 1, 4-5).

Ce nom de "Vierge de l'Assomption" donné à Marie tout au long des textes est, avec son nom, Marie, le seul qui lui soit attribué. En effet, ni les Constitutions, ni les Statuts ne désignent Marie soit comme Mère, soit comme médiatrice ou sous tout autre nom. Elle est, pour les S.A.S.V., la Vierge de l'Assomption, celle qui, "nous ayant précédées dans la foi, nous accompagne maintenant à la suite du Christ dans notre marche vers Dieu" (Const. #30).

Marie, la Vierge de l'Assomption, les Constitutions la présentent avant tout comme un modèle: modèle de vie évangélique, dans le texte du projet apostolique (#5) et modèle de docilité à l'Esprit et d'adhésion au projet du Père au chapitre de la mission ecclésiale (#39). En plusieurs endroits, c'est un rôle semblable qui lui est attribué: au #4, le mystère de l'Assomption est proposé comme "une vivante illustration", une invitation à cheminer dans la foi, "comme Marie". Au #14, c'est "inspirées par l'exemple de Marie", que les S.A.S.V. vivent leur consentement renouvelé à l'amour, et au #39, c'est "à son école" qu'elles se rendent aptes à présenter le Christ aux hommes et aux femmes de leur temps.

Ce n'est pas un modèle statique qui est proposé aux S.A.S.V.. En effet, ce modèle est aussi un guide. Marie est présentée comme celle qui "indique la voie à suivre pour réaliser un style de vie évangélique" (Const. #10), elle est celle avec qui la religieuse chemine (Const. #22), celle qui l'accompagne dans sa marche vers Dieu (Const. #30).

Ce rôle de Marie, modèle et guide, est très proche de celui que lui reconnaît Lumen Gentium: "C'est pourquoi encore elle est saluée comme un membre suréminent et absolument unique de l'Eglise, modèle et exemplaire admirables pour celle-ci dans la foi et la charité ..." (L.G. #53). Un peu plus loin, la Constitution dogmatique indique que c'est un modèle d'amour "dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l'Eglise, travaillent à la régénération des hommes" (L.G. #65).

Enfin, dans leurs Constitutions et leurs Statuts, les S.A.S.V. reconnaissent la Vierge de l'Assomption comme leur patronne (Const. #10; Stat. #17) et se confient à sa protection (Const. #49).

Cet aspect spécifique du mystère de Marie, Vierge de l'Assomption, sous lequel les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. la présentent est en relation directe avec leur mission prophétique. "Signe du Royaume", Marie l'est principalement dans son Assomption:

Cependant tout comme dans le ciel où elle est déjà glorifiée corps et âme, la Mère de Jésus représente et inaugure l'Eglise en son achèvement dans le siècle futur, de même sur cette terre, en attendant la venue du jour du Seigneur (cf. 2Pi 3, 10) elle brille déjà comme un signe d'espérance assurée et de consolation devant le peuple de Dieu en pèlerinage (L.G. #68).

Les Constitutions des S.A.S.V., comme nous l'avons vu, établissent

clairement cette relation tant avec le Royaume "à venir" qu'avec le Royaume "déjà présent", en cheminement (Const. #4, 22, 30). Elles soulignent toute la part d'espérance dont ce mystère est porteur (Const. #4, 30). En proposant la Vierge de l'Assomption comme modèle, elles indiquent aux S.A.S.V. et à ceux avec qui elles collaborent, à quelle plénitude de vie ils sont appelés (Const. #4). En la présentant comme guide, elles rappellent que le Royaume est en germe, il est au terme de la route sur laquelle nous cheminons déjà.

Les Constitutions, au #4, mettent également en relation le mystère de l'Assomption avec le mystère pascal, en soulignant qu'ils sont indissolublement liés. A ce propos, Sr A. Mignault fait ce commentaire:

En effet, le mystère de l'Assomption concerne tous et chacun d'entre nous. Il est une illustration exemplaire de la plénitude de vie et d'existence pour laquelle le Seigneur nous a rachetées. La rédemption en Marie ne s'est pas terminée à l'immaculée conception. Elle a eu pour effet de la conduire sur les chemins de la foi et de la charité, vers une totale participation de sa personne, corps et âme, à la gloire du Christ ressuscité. En nous cette même rédemption est à l'œuvre. Elle nous sollicite sans cesse à renoncer au péché et à cheminer comme Marie, dans la foi; en un mot à communier dès ici-bas au mystère pascal du Christ, à assumer dans cette vue les difficultés et les joies quotidiennes, pour parvenir nous aussi à la gloire de la résurrection¹⁰.

Par cette relation avec le mystère pascal, comme par toutes les allusions qui sont faites à la vie de Marie, "modèle de vie évangélique (Const. #5) et d'adhésion au projet du Père" (Const. #39), Marie qui a reçu et vécu la Parole de Dieu (Const. #10), qui a vécu les mystères du salut avec son Fils (Const. #30) les Constitutions des S.A.S.V. présentent Marie comme "signe de l'Incarnation". Par elle le Christ a été rendu présent aux

(10) A. MIGNAULT, Sr, op. cit., Fascicule II: Le chant de la source, p. 20.

hommes, en elle le monde l'a accueilli. Son adhésion amoureuse au projet du Père, c'est l'adhésion de toute l'humanité. C'est à son école, qu'à leur tour, les S.A.S.V. se rendent aptes à présenter le Christ aux hommes et aux femmes de leur temps.

Dans son Assomption, Marie est également "signe de la puissance de Dieu", de son oeuvre de salut. C'est cette puissance de Dieu, et elle seule, qui entraîne les hommes, à partager corporellement la gloire du Fils. Pour le croyant, l'Assomption de Marie, c'est la certitude de la plénitude du salut de Dieu, c'est une invitation à laisser agir sa grâce toute-puissante, c'est l'espérance comblée.

En proposant aux S.A.S.V. la contemplation de Marie dans son mystère de l'Assomption, les Constitutions et les Statuts tournent le regard des S.A.S.V. vers celle qui a laissé Dieu l'envahir de sa puissance et de sa grâce pour former en elle son propre Fils, vers celle qui dans sa vie a toujours adhéré pleinement au projet du Père sur elle, celle qui a présenté au monde Jésus, le Christ et qui maintenant partage avec lui, première de tous les rachetés, la gloire du Royaume. "Signe de la puissance de Dieu", "signe de l'Incarnation" et "signe du Royaume", Marie, telle que présentée dans les Constitutions et les Statuts, est celle qui est le modèle et le guide des S.A.S.V. dans la réalisation de leur mission prophétique.

3.5 Le prophétisme, un thème englobant?

La Trinité, le mystère pascal, l'Eglise, Marie, ce sont là quatre thèmes très présents dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V..

Les textes que nous avons cités le montrent bien. Nous avons également souligné les liens de chacun d'eux avec l'aspect prophétique des textes étudiés. Nous tenterons de voir maintenant si, dans l'ensemble, l'aspect prophétique apparaît comme un thème parmi d'autres ou s'il sous-tend suffisamment les autres thèmes pour le qualifier d'englobant.

Nous avons signalé que la présence trinitaire était très marquée dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V.: dans la plupart des chapitres, il en est fait une mention explicite. En rappelant ainsi un Dieu qui est communion de personnes dans l'amour, un Père qui est source et principe d'amour (Const. #11), un Fils qui, dans sa totale soumission à la volonté du Père vient révéler cet amour aux hommes (Const. #19, 25), et un Esprit qui est force, dynamisme et puissance (Const. #40), les textes mettent en lumière le visage du Dieu que les S.A.S.V. sont appelées à révéler. Comme nous l'avons vu également, le Dieu Trinité, dans les Constitutions et les Statuts n'est pas uniquement un objet de contemplation. Il pousse à l'action. C'est un Dieu qui veut être manifesté, révélé (Stat. #21). C'est un Dieu qui sollicite des témoins (Const. #6, 30) et qui les accompagne de sa force et de sa puissance (Const. #37). C'est un Dieu pour qui la vie communautaire est déjà la manifestation tangible de sa vie intime (Const. #32).

Les relations établies, dans une partie précédente, entre la dimension trinitaire et l'aspect prophétique, ont montré comment ces deux thèmes, loin de s'exclure l'un l'autre, s'enrichissaient mutuellement. La dimension trinitaire vient donner à l'aspect prophétique une assise théologale, tout autant en ce qui regarde le "signe du Royaume" que celui de "l'Incarnation" et celui de la "puissance de Dieu". Sous un autre angle,

le vocabulaire prophétique met l'accent sur la nécessité de manifester, de rendre public ce que la contemplation du mystère trinitaire a permis de comprendre. Le rapport de la dimension trinitaire à l'aspect prophétique est de la nature de celui du mystère invisible au sens de Rom 16 à sa manifestation visible dans le temps et les personnes.

L'apport de la dimension trinitaire à l'aspect prophétique est donc assez important pour nous permettre de dire que nous sommes en présence de thèmes complémentaires où la dimension trinitaire vient enrichir l'aspect prophétique.

Le mystère pascal constitue le deuxième thème sur lequel nous avons réfléchi. Le fait que le Fils soit la plupart du temps appelé "Christ" nous situe d'emblée dans sa mission de prophète venu révéler l'amour du Père, accomplir le salut des hommes. C'est dans sa dimension d'adhésion, de soumission au projet du Père que le mystère pascal se rapproche aussi de l'aspect prophétique "signe de l'Incarnation". Les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. ne craignent pas d'autre part, d'établir un rapport entre la vie religieuse comme "signe de l'Incarnation, de la présence de Dieu aux hommes" et la mort-résurrection du Christ, aboutissement et prix de cette révélation.

Ce lien entre les deux thèmes vient donner à l'aspect prophétique une dimension plus profonde, comme nous l'avons déjà signalé. La Constitution Lumen Gentium #44, a. 3 avait fait allusion à ce lien en mentionnant que l'état religieux atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ. Un peu plus loin, au même numéro, elle précisait que la vie religieuse représente "la forme de vie que le

Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient".

Le mystère pascal, en rappelant aux S.A.S.V. tout autant la vie d'obéissance du Christ que sa mort et sa résurrection et en les invitant à entrer progressivement dans ce mystère d'amour (Const. #14) donne à la dimension prophétique "signe de l'Incarnation" une importance particulière. Il indique que c'est à la manière du Christ, dans une vie totalement donnée, une vie placée dans l'axe de la volonté du Père, que se fait la révélation de l'amour, que se vit la fonction prophétique de la vie religieuse. Il indique aussi clairement l'éclatement de l'amour dans la résurrection.

Ce thème n'est donc pas étranger à l'aspect prophétique des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V.. Vivre le mystère pascal comme un "signe de l'Incarnation" et un "signe du Royaume" c'est le vivre dans toute sa réalité et c'est donner à l'ascèse qu'il comporte une dimension rédemptrice au service d'un témoignage prophétique. Le prophétisme se situe dans une mission, une continuité qui va de l'Incarnation à la réalisation parfaite du Royaume. La mission prophétique de l'Eglise s'inscrit dans cette continuité, dans la fidélité à cette continuité.

Quand les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. parlent de l'Eglise, c'est, la plupart du temps, en tant que lieu de la mission prophétique. C'est à l'intérieur de la fonction prophétique de l'Eglise que les S.A.S.V. situent leur mission, c'est au sein du Peuple de Dieu qu'elles la remplissent. Les textes étudiés laissent transparaître leur désir de ne jamais perdre de vue ceux à qui le Seigneur les envoie pour être ses témoins. Ce thème est donc important par rapport à l'aspect prophétique

parce qu'il stipule clairement que la mission prophétique de la Congrégation doit se réaliser en Eglise, et qu'il met en évidence les sujets à qui les S.A.S.V. sont envoyées pour remplir leur mission.

La mention de Marie comme Vierge de l'Assomption souligne davantage les aspects "signe du Royaume" et "signe de la puissance de Dieu". "Signe de l'Incarnation" aussi, en ce qu'elle est présentée comme modèle et comme guide. Ces points de liaison avec la dimension prophétique sont précieux parce qu'ils situent Marie au cœur de la mission même des S.A.S.V.. Elle n'est pas présente à leur vie de façon artificielle ou surajoutée, elle fait partie de leur mission en Eglise. Elle apporte un élément important à leur manifestation du Royaume, elle stimule et oriente leur façon d'être "signes de l'Incarnation" et elle est, dans son nom même, une manifestation éclatante de la puissance de Dieu.

En approfondissant chacun des thèmes présents dans les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. nous constatons qu'ils sont en relation avec l'aspect prophétique de la vie religieuse. Si, à première vue, nous ne pouvons dégager clairement ces liens, une confrontation du contenu prophétique des textes avec chacun de ces thèmes fait ressortir des rapports étroits entre eux. Le fait que la dimension prophétique soit sous-jacente à chacun des thèmes complémentaires permet donc de dire que le prophétisme est un thème englobant.

CONCLUSION

Vatican II, dans sa constitution dogmatique Lumen Gentium, a remis en valeur la participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ (L.G. #35). En situant la vie religieuse non pas à la périphérie de l'Eglise, mais en son sein même, en la distinguant de la hiérarchie et en la rattachant à l'ensemble du peuple chrétien, il rappelle que les religieux sont avant tout des baptisés et que tout ce qui est dit des baptisés les concerne également. Cependant, il a voulu préciser leur rôle spécifique à l'intérieur du peuple chrétien. C'est ce que s'attache plus particulièrement à faire le #44. En reprenant, à l'article 3, les mêmes termes que ceux utilisés au #35 pour parler du Christ-prophète, le #44 de Lumen Gentium spécifie la fonction prophétique des religieux dans l'Eglise.

C'est par une étude plus approfondie du vocabulaire et du contenu du #44, a. 3 de Lumen Gentium que nous avons pu mieux cerner la dimension prophétique de la vie religieuse d'après Vatican II. Nous avons constaté, par la suite, que les Constitutions et les Statuts des S.A.S.V. utilisaient ce vocabulaire prophétique, de façon assez courante. Le contenu prophétique relevé dans Lumen Gentium se retrouve aussi, constamment, dans les textes étudiés. Une réflexion sur d'autres thèmes présents dans les Constitutions et les Statuts nous a donné de vérifier que ces thèmes étaient

en relation étroite avec l'aspect prophétique. Si, dans une première lecture, l'aspect prophétique ne ressort pas de façon évidente, la concordance du vocabulaire et du contenu prophétiques des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V. avec ceux de Lumen Gentium #44, a. 3 nous permet de dire que ces textes ont bien intégré cette dimension et qu'ils incitent les S.A.S.V. à l'actualiser.

Tout au long des textes étudiés, nous avons pu observer en effet une grande fidélité, de la part des S.A.S.V., à l'esprit de Vatican II. Dans la révision de leurs Constitutions et de leurs Statuts, elles ont tenu compte des orientations doctrinales données par les Pères du Concile. En dégageant l'aspect prophétique sous-jacent à l'ensemble des textes, le travail présent permet d'en reprendre la lecture à partir de l'envoi signifié à la dernière page: "Puissions-nous avancer à la suite du Christ, dans une joie et une espérance telles que notre regard lui-même éclaire le chemin pour nos frères et soeurs du monde entier"¹.

En effet, l'emploi répété de termes prophétiques dans les textes des Constitutions et des Statuts montre explicitement le désir des S.A.S.V. de vivre leur vie religieuse à la face du monde, comme des envoyées de Jésus-Christ (Stat. #23). Leur responsabilité également, dans l'Eglise, à l'égard de leurs frères et soeurs: leur consécration se veut un don total à Dieu pour participer à la vocation de l'Eglise dans le monde (Const. #6). Vivre la chasteté, la pauvreté et l'obéissance comme un témoignage, faire de la vie communautaire un moyen de mieux manifester l'amour, c'est donner à la vie religieuse une ouverture ecclésiale qui

(1) Pour un style..., Constitutions, 1981, p. 129.

l'empêche de se refermer sur elle-même. C'est l'obliger à s'insérer dans le monde présent, à être attentive à ses recherches, à ses aspirations et à ses besoins. Leur mission, elle est à remplir en ce monde. Et elle requiert un engagement, une disponibilité de tout leur être à la façon dont le Christ lui-même a vécu et qu'il recommande à ses disciples².

Le rôle prophétique des S.A.S.V. dans le monde d'aujourd'hui c'est d'abord de manifester, par la profondeur de leur existence, la présence divine: le Royaume où "Dieu sera tout en tous" (I Cor 15, 28) est déjà là. Les hommes ont besoin de personnes qui, par leur foi et leur espérance, le leur rappellent quotidiennement. Au sein de leurs conflits et de leurs misères, il leur faut compter sur des êtres qui les ouvrent et les aident à donner un sens à leur vie. Les S.A.S.V., de par leur spiritualité tournée vers le mystère de l'Assomption, ont inscrites dans leur cœur, cette foi et cette espérance. Et elles en sont responsables devant les gens de leur milieu.

Témoigner de l'Incarnation de l'amour, de la présence de Dieu aux hommes, les S.A.S.V. s'y engagent plus spécifiquement par leur projet apostolique: révéler l'Amour du Père. Cet amour qu'elles sont appelées à révéler, ce n'est pas uniquement un amour humain fondé sur de bonnes techniques de groupe. C'est l'amour dans sa dimension théologale. C'est l'amour du Père tel que révélé en son Fils, Jésus-Christ. Dans une société où l'amour est en crise, où l'on remet en question son aspect de gratuité, de fidélité, les S.A.S.V. sont appelées à être témoins d'un amour donné,

(2) Cf. A. MIGNAULT, Sr, op. cit., Fascicule X: La mission ecclésiale, p. 3.

pour une alliance éternelle. Leur vie en communauté fraternelle atteste qu'un tel genre de vie d'union dans la différence est possible, qu'au-delà des conflits, la réconciliation demeure, que dans un monde divisé il existe des lieux et des modes de rassemblement ouverts à ceux qui veulent vivre l'expérience du Royaume.

Leur mission de témoins les incite à traduire cet amour dans le langage et selon les urgences du monde d'aujourd'hui. Insérées dans une société sensible aux efforts de promotion de la justice sociale, elles sont préoccupées des humbles, des démunis, des sans-voix de tous les milieux où elles vivent (Stat. #8). Cet effort de justice sociale, c'est pour elles, une manifestation particulière de la tendresse d'un Dieu Père, ce qui lui donne une portée évangélique. En poussant ce souci de justice sociale jusqu'à manifester une vraie solidarité avec les pauvres (Const. #18), une solidarité qui soit significative pour notre temps (Stat. #8), elles posent au monde la question du partage, du service désintéressé dans l'amour.

Leur rôle prophétique c'est aussi d'être les témoins de la puissance de l'Esprit dans leur vie. Le don d'elles-mêmes qu'elles ont fait montre qu'elles ne sont pas les seuls maîtres de leur destin. En prenant le risque de l'obéissance, en renonçant à inventer leur propre chemin, elles reconnaissent à l'Esprit le pouvoir d'intervenir dans leur histoire. À l'homme d'aujourd'hui qui est conscient de sa puissance et se veut son propre maître, elles signifient cette présence toute puissante de l'Esprit. Présence qui loin de brimer l'autonomie, la libère. Elles sont donc, plus spécialement par leur vie de pauvreté et d'obéissance (Const. #18, 22),

témoins de cette liberté de l'Esprit à laquelle le monde aspire tellement. Elles indiquent où se trouve la vraie liberté.

Par sa dimension prophétique, la vie religieuse et plus spécialement celle des S.A.S.V. rend donc présente l'action de Dieu dans l'histoire, révèle son Amour pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui. Si cette dimension prophétique apparaît discrète, au premier abord, dans les textes des Constitutions et des Statuts des S.A.S.V., elle n'en est pas moins réelle et partout présente. C'est leur vie quotidienne qui pourra lui donner tout son mordant, toute sa valeur d'incarnation.

ANNEXE

ETAPES DE LA REDACTION DES CONSTITUTIONS ET DES STATUTS DES S.A.S.V.

Janv. à avril 1967	Commission préparatoire au Chapitre, dans chaque province religieuse
Avril 1967	Commission centrale formée d'une représentante de chaque commission provinciale
Eté 1967	Préparation, par la Commission centrale, d'une consultation générale
	Nomination d'une personne responsable de la rédaction d'un texte provisoire. Cette personne demeurera sur l'un ou l'autre comité de rédaction jusqu'à la fin de la rédaction des Constitutions et des Statuts.
Automne 1967	Consultation de toutes les Soeurs de la Congrégation
Décembre 1967	Présentation d'un texte, comme document de travail, à la Commission centrale
Eté 1968	Projet de Constitutions et Statuts présenté au Chapitre spécial d'aggiornamento. Le titre "Pour un style de vie évangélique" y apparaît pour la première fois. (N.B. Le Chapitre général est toujours précédé de chapitres provinciaux portant sur le même thème)
Eté 1968	Formation d'un comité pour la rédaction d'un texte
1969	Constitutions et Statuts (ad experimentum)

Eté 1970	Chapitre général pour discuter des Constitutions et Statuts
Eté 1971	Reprise du texte de 1969 et rédaction selon des directives du Chapitre de 1970 (ad experimentum)
Automne 1971	Formation d'un comité de révision des Constitutions et Statuts
1978	Consultation générale
1979	Présentation d'un texte de Constitutions et Statuts comme document de travail
simultanément en 1976	Recherche, dans l'ensemble de la Congrégation, pour spécifier le charisme de la Congrégation et formuler le Projet de la Congrégation
Juin 1978	Rapport global de cette étude par un comité spécial
1979	Présentation du Projet de la Congrégation au Conseil de Congrégation
Eté 1980	Chapitre général qui porte entièrement sur l'étude du texte des Constitutions et Statuts
Automne 1980	Présentation des Constitutions et des Statuts à Rome
Février 1981	Dernières retouches
7 juin 1981	Approbation définitive par Rome - en la fête de la Pentecôte

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Actes du Chapitre général, Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1975, [98 pages]. (non publié)

Concile oecuménique Vatican II, Constitutions, décrets, déclarations, messages, Paris, Centurion, 1967, 1012 pages.

MIGNAULT, Sr Alice, Commentaire spirituel de "Pour un style de vie évangélique, Nicolet, 1983, [108 pages]. (non publié)

Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Document de travail, Nicolet, 1968, [47 pages]. (non publié)

Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, (ad experimentum), Nicolet, 1969, 85 pages. (non publié)

Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, (ad experimentum), Nicolet, 1971, 107 pages. (non publié)

Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Document de travail, Nicolet, 1979, 128 pages. (non publié)

Pour un style de vie évangélique; Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1980, 83 pages. (pour approbation)

Pour un style de vie évangélique; Constitutions des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1981, 137 pages. (non publié)

Pour un style de vie évangélique; Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1981, 93 pages. (non publié)

Projet (1^{er}) de Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1967, [7 pages]. (non publié)

Projet (2^e) de Constitutions et Statuts des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1967, 13 pages. (non publié)

Rapport de la consultation générale, Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, 1979, [10 pages]. (non publié)

Volumes

DE FIORES, Stefano et Tullo GOFFI, Dictionnaire de la vie spirituelle, (adaptation française par François Vial), Paris, Cerf, 1983, 1246 pages.

GALOT, Jean, Consécration au coeur du monde, Gaudium et Spes et la vie consacrée, Gembloux, Duculot, 1968, 199 pages.

GALOT, Jean, Renouveau de la vie consacrée, le décret du Concile; présentation et commentaire, Gembloux, Duculot, 1966, 179 pages.

LEON-DUFOUR, Xavier et coll., Vocabulaire de théologie biblique, Paris, Cerf, 1970, 1399 pages.

LESAGE, Germain, Les Origines des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, Editions A.S.V., 342 pages.

REGAMEY, P.-Raymond, Paul VI donne aux religieux leur charte, Paris, Cerf, 1971, 178 pages.

SANTANER, Marie-Abdon, Aux approches d'Assise; essai sur les problèmes de la vie religieuse chrétienne dix ans après Vatican II, Paris, Editions Ouvrières, 1976, 163 pages.

SANTANER, Marie-Abdon, Le retour à Assise, Bruges, Desclée De Brouwer, 1970, 213 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., Appel du Christ ... Appels du monde: les religieux relisent leur appel, Paris, Cerf, 1978, 115 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., Devant Dieu et pour le monde; le projet des religieux, Paris, Cerf, 1974, 460 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., Il y a charisme et charisme: la vie religieuse, Bruxelles, Lumen Vitae, 1977, 133 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., et Y.-Marie CONGAR, L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, Décret "Perfectae Caritatis", (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, 593 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., Les religieux au cœur de l'Eglise, (Coll. Cahiers de communauté chrétienne no. 5), Montréal, 1967, 201 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., Religieux aujourd'hui, Bruxelles, Lumen Vitae, 1969, 208 pages.

TILLARD, J.-Marie, R., Religieux, un chemin d'Evangile, Bruxelles, Lumen Vitae, 1975, 230 pages.

VON ALLMEN, J.-Jacques, Vocabulaire biblique, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1964, 318 pages.

Articles

ARRUPE, Pedro, Le religieux, témoin de l'austérité dans le monde d'aujourd'hui, dans La Documentation catholique, no 1737, 5 mars 1978, pp. 235-240.

AUDET, Léonard, Le célibat religieux comme témoignage et contestation, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 28, no 8, oct. 1970, pp. 226-248.

BERGERON, Richard, La fonction eschatologique de la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 28, no 4, avril 1970, pp. 98-115.

BOISVERT, Laurent, La vie religieuse, signe du mystère, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 24, no 6, juin 1966, pp. 165-177.

BOISVERT, Laurent, Vocation baptismale et vocation religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 27, no 2, fév. 1969, pp. 34-47.

DANIELOU, Jean, La place des religieux dans la structure de l'Eglise, dans L'Eglise de Vatican II, (Coll. Unam Sanctam no 51c), tome III, Paris, Cerf, 1966, pp. 1173-1180.

DANIELOU, Jean, La place irremplaçable de la vie religieuse dans l'Eglise et dans la société, dans La Documentation catholique, no 1652, 21 avril 1974, pp. 384-388.

DELARUE, Jacques, Comment la religieuse rend l'Eglise présente dans le monde de 1967, dans La Documentation Catholique, no 1493, 7 mai 1967, pp. 837-846.

DUFORT, J.-Marc, Quelques aspects de la théologie de la vie religieuse selon Vatican II, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 26, no 2, fév. 1968, pp. 34-47.

- GALOT, Jean, Le prophétisme essentiel à la consécration religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 35, no 5, mai 1977, pp. 148-158.
- GALOT, Jean, Valeurs prophétiques de la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 35, no 6, juin 1977, pp. 178-193.
- HOLSTEIN, Henri, Conseils et charisme, dans Christus, no 62, tome 16, avril 1969, pp. 172-185.
- JEANNE D'ARC, Sr, La pauvreté, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, pp. 407-447.
- JEAN-PAUL II, Vie religieuse et humanité nouvelle, dans La Documentation catholique, no 1753, 3 déc. 1978, pp. 1005-1006.
- LARIVIERE, Florian, Le rôle prophétique de la vie religieuse, dans Rôle prophétique des religieux, (Coll. Donum Dei no 23), Ottawa, Editions de la CRC, 1977, pp. 9-22.
- LE BOURGEOIS, Armand-F., Introduction au Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, dans Concile oecuménique Vatican II, Documents conciliaires 2, Paris, Centurion, 1965, pp. 77-90.
- LECLERCQ, Jean, Consécration religieuse et vie contemplative, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 29, no 1, janv. 1971, pp. 2-19.
- LIEGE, P.-A., Réinventer la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 26, no 7, sept. 1968, pp. 194-205.
- MARTELET, Gustave, Le Chapitre VI de "Lumen Gentium" sur les religieux, dans Vocation, janv. 1967, no 273, pp. 65-86.
- PAUL VI, Allocution de SS Paul VI aux membres du Chapitre des Grands Augustins, dans La Documentation catholique, no 1455, 19 sept. 1965, pp. 1540-1544.
- PAUL VI, Exhortation apostolique "Evangelica Testificatio" sur le renouveau adapté de la vie religieuse selon l'enseignement du Concile, dans La Documentation catholique, no 1590, 18 juillet 1971, pp. 652-661.
- PAUL VI, Exhortation apostolique "Evangelii nuntiandi" de SS le pape Paul VI à l'Épiscopat, au clergé et aux fidèles de toute l'Eglise sur l'évangélisation dans le monde moderne, dans La Documentation catholique, no 1689, 4 janv. 1976, pp. 1-22.
- PERREAULT, A.-M., La chasteté religieuse: la doctrine du décret sur la chasteté, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, pp. 396-406.

- RENARD, Alexandre, Pour des communautés religieuses manifestant et confessant Jésus-Christ dans le monde d'aujourd'hui, dans La Documentation catholique, no 1641, 4 nov. 1973, pp. 923-927.
- SHULTE, Raphael, La vie religieuse comme signe, dans L'Eglise de Vatican II, (Coll. Unam Sanctam no 51c), tome III, Paris, Cerf, 1966, pp. 1139-1172.
- TILLARD, J.-Marie, R., Les grandes lois de la rénovation de la vie religieuse, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, pp. 77-158.
- TILLARD, J.-Marie, R., L'obéissance religieuse, dans L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, (Coll. Unam Sanctam no 62), Paris, Cerf, 1967, pp. 449-484.
- TILLARD, J.-Marie, R., Un point de départ, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 24, no 1, janv. 1966, pp. 2-18.
- VAN LEEUWEN, Bertulf, La participation universelle à la fonction prophétique du Christ, dans L'Eglise de Vatican II, tome II, (Coll. Unam Sanctam no 51b), Paris, Cerf, 1966, pp. 425-456.
- VOILLAUME, René, Théologie de la vie religieuse, dans La vie des communautés religieuses, Vol. 26, no 6, juin 1968, pp. 162-179.